

MAI 1993
NUMÉRO
SPÉCIAL
25 F

Unité

D E S C H R É T I E N S

REVUE DE
FORMATION ET
D'INFORMATION
OECUMÉNIQUE



LE CONSEIL D'ÉGLISES CHRÉTIENNES EN FRANCE

Numéro spécial

● Naissance
du
Conseil

● Activités
du
Conseil

● Regards
Bilan
Attentes

Unité

DES CHRÉTIENS

Revue Trimestrielle
de formation et d'information

Rédaction-Administration
80, rue de l'Abbé Carton
75014 PARIS ☎ (1) 45.42.00.39

Directeur de publication :
Guy Lourmande

Secrétaire de rédaction :
Jérôme Cornelis

Composition, maquette, gravure :
SCPP

17, rue du Cirque - 59800 Lille

Imprimerie de la Centrale
10, rue de l'Hospice - 62301 Lens

N° C.P.P.A.P. 51562

ABONNEMENTS

France

C.C.P. 34 611 20 C La Source

- Simple : 100 FF
- Soutien, à partir de : 150 FF

Belgique

Communauté de la Résurrection,
B 5020 Vedrin-Namur,
C.C.P. 000 - 1410048-56

- Simple : 570 FB
- Soutien : 750FB

Canada

Centre Canadien d'Œcuménisme,
2065 Ouest, rue Sherbroocke
Montréal Québec
H3H 1G6 (Canada)

- Simple : 24 \$ canadiens
- Surtaxe aérienne : 7 \$ canadiens

Autres pays

C.C.P. Unité des Chrétiens
34 611 20 C La Source

- Abonnement : 115 FF
- Surtaxe aérienne : 15 FF en plus

EDITORIAL

3

- UN OUTIL DE TRAVAIL ET DE RÉFÉRENCE

Père Michel Eydokimov, Pasteur Jean Tartier, Père Guy Lourmande,
Co-secrétaires du CECEF

DOSSIER

4

LE CONSEIL D'ÉGLISES CHRÉTIENNES EN FRANCE

Mgr Jérémie, Pasteur Jacques Stewart, Mgr Joseph Duval,

Co-présidents du CECEF

- NAISSANCE DU CONSEIL

6

- Rencontre constitutive

- Reconstitution du Conseil

- Le Conseil présenté par l'un de ses co-présidents

- ACTIVITÉS DU CONSEIL

16

- Présence chrétienne à la société

- Service soutien

- Témoignage

REGARDS

31

- ÉTAPES VERS LA NAISSANCE DU CONSEIL

Père René Girault

- HISTORIQUE DES RENCONTRES DU CONSEIL

Pasteur Jean Tartier

- LISTE DES MEMBRES

BILAN-ATTENTES

39

- DE LA PART DE MEMBRES DU CONSEIL

Pasteur Michel Bertrand

Professeur Nicolas Lossky

Mgr Jean Vilnet

- DE LA PART D'UN OBSERVATEUR

Père Martin Draper

- ATTENTES DE QUELQUES-UNS QUI NE SONT PAS DU CONSEIL

SECRETARIAT POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS
80, rue de l'Abbé Carton - 75014 PARIS
Tel : (1) 45.42.00.39

Un outil de travail et de référence

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France a largement entamé sa sixième année d'existence. On connaît le principe de sa composition : en sont membres l'Eglise catholique de France, les Eglises rattachées à la Fédération protestante, les Eglises représentées au Comité interépiscopal orthodoxe. La présidence est assurée, selon une rotation annuelle, par les trois co-présidents : Mgr Joseph Duval, le Pasteur Jacques Stewart, le Métropolitte Jérémie, actuel président en exercice.

Notre objectif premier n'est pas d'approfondir le dialogue proprement théologique, cette tâche étant réservée aux commissions bilatérales composées de théologiens spécialistes. La visée de départ, modeste mais à l'écoute de l'Esprit, consiste à "constituer un lieu d'échange d'informations, d'écoute et de dialogue ; faciliter une réflexion et éventuellement des initiatives dans le triple domaine de la présence chrétienne à la société, du service, du témoignage."

Six années : ce laps de temps est peu de chose en regard des siècles passés de désunion de nos Eglises, en regard du chemin qu'il reste à parcourir pour parvenir, lorsque telle sera la volonté du Seigneur, à l'unité. Pourtant, comme on pourra s'en rendre compte en lisant les pages de ce numéro d'*Unité des Chrétiens (UDC)*, il nous a été donné de brasser, pensons-nous, un nombre considérable de sujets, de tenter d'y apposer un regard chrétien au gré de nos sensibilités propres qui, personne n'en doute, reflètent une appréciable diversité. Tels thèmes, comme par exemple certains aspects de l'éthique conjugale, ont mis en relief des clivages entre les Eglises - parfois même à l'intérieur d'une même Eglise -, ou, comme le texte sur la peine de mort, longuement travaillé, ont marqué notre profonde unité. Il y a une chose qui transparaîtra difficilement à la lecture de ces pages, et nous nous devons de la souligner ici, c'est un esprit de confiance mutuelle, de fraternité vraie qui s'est établi spontanément parmi nous, et a trouvé à s'exprimer par-delà nos débats au cours de joyeuses agapes. Dans son désir de se faire connaître d'un large public de chrétiens responsables, le Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF) est reconnaissant à la revue *UDC* de lui ouvrir largement les colonnes de ce numéro.

Les trois co-secrétaires ayant présidé au lancement du CECEF

furent le Père Elie Méliá qui, rappelé auprès du Seigneur, a été remplacé par le Père Michel Evdokimov, le Père René Girault, qui présente ici un petit historique des étapes ayant abouti à la constitution du dit Conseil et le Pasteur Michel Freychet. Avec le Père Damien Sicard, successeur du Père René Girault au Secrétariat National de l'Unité des Chrétiens, ils se sont dépensés sans ménager leur peine au service de cette instance de dialogue, et y ont imprimé un esprit particulièrement fraternel. Ils ont eu comme successeurs le Père Guy Lourmande et le Pasteur Jean Tartier.

Tous les textes ayant fait l'objet de déclarations ou de communiqués de la part du CECEF sont ici reproduits. Y sont ajoutés un panorama des rencontres ayant eu lieu jusqu'à présent (thèmes évoqués, personnes invitées), une liste des membres ayant participé aux travaux du Conseil depuis sa création, ainsi que des témoignages de participants actuels ou anciens. Quelques chrétiens de diverses confessions, au titre de leur responsabilité ecclésiale et de leur sensibilité personnelle, diront quelles attentes sont les leurs à l'égard du Conseil.

Tel qu'il se présente, ce numéro d'*UDC* représente à nos yeux un outil de travail et de référence pour tous ceux qu'anime le désir de connaître l'effort de réflexion et l'action de responsables de nos Eglises au cours de ces dernières années. Ces responsables ont reçu un mandat pour siéger au Conseil de la part soit de la Conférence des Evêques de France, soit de la Fédération protestante de France, soit du Comité interépiscopal orthodoxe, auprès de qui ils rendent compte des progrès de leur mission.

Ce numéro d'*UDC* paraîtra alors que nous nous préparons tous à célébrer la Pentecôte. Puisse l'Esprit d'amour et d'unité éclairer notre route au service des hommes, pour que le monde croie !



Paris, 2 mars 1993.
Dans le jardin de la Fédération protestante.
De gauche à droite :
le P. Guy Lourmande,
le Pasteur Jean Tartier,
le P. Michel Evdokimov,
co-Secrétaires du Conseil d'Eglises chrétiennes en France.

LES CO-SECRÉTAIRES.

LE CONSEIL D'ÉGLISES CHRÉTIENNES EN FRANCE



Paris, 2 mars 1993,
"Photo de famille"
du Conseil
d'Eglises chrétiennes
dans le jardin
de la Fédération
protestante.

Le Conseil aura bientôt six ans...

Le Conseil aura bientôt six ans. Expérience combien enrichissante vécue entre les confessions chrétiennes qui sont en France avec leur diversité ! Au cours de l'Assemblée plénière des évêques, à Lourdes, le 28 octobre 1992, le Pasteur Stewart, président en exercice, a traduit cette découverte.

Il a été estimé, précisément, qu'il fallait faire connaître sans tarder cette expérience que beaucoup de pays nous envient. C'est l'objet de

ce numéro spécial de la Revue. Lors de la dernière rencontre du Conseil, les 1^{er} et 2 mars 1993, au moment de l'échange d'informations sur l'activité œcuménique, le Pasteur Stewart a fait part aux membres du Conseil de sa participation au Colloque des Conseils nationaux d'Eglises, à Hong-Kong, du 10 au 17 février 1993. Des représentants des 73 Conseils chrétiens nationaux se sont réunis pour débattre de leurs activités et de leur témoignage, des perspectives futures et des possibilités de collaboration. Le Colloque, placé sous le thème "Serviteurs et promoteurs de l'Unité" est la troisième réunion de ce genre, après celles de Genève, en 1971 et en 1986.

Des membres du personnel du Conseil œcuménique des Eglises et de nombreuses organisations œcuméniques étaient présents à la

réunion, ainsi qu'une délégation de dix membres du Vatican. Dans son exposé sur la mission des Conseils d'Églises, le Père Jean-Marie Tillard ⁽¹⁾ a souligné que la mission des Conseils d'Églises est précisément de remédier à la "fracture qui blesse le monde", en recréant la communion concrètement dans les espaces où l'humanité vit son destin : "Il me paraît clair que l'avenir de l'unité de l'Église de Dieu se jouera de plus en plus en pleine chair de la vie humaine, là où les disciples du Christ s'efforceront de greffer sur le corps blessé de l'humanité, le don divin de la réconciliation"⁽²⁾.

La journée du mardi 2 mars fera date dans l'histoire de notre Conseil, puisque nous avons ouvert un temps de réflexion sur l'évangélisation, son but, ses méthodes, pour envisager un jour de rendre compte ensemble de notre identité chrétienne au service des femmes et des hommes de ce temps, dont nous partageons les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses.

En ouvrant le chantier avec nos trois collaborateurs à qui nous renouvelons toute notre gratitude ⁽³⁾, nous avons pris le temps de découvrir les richesses propres à chacune des confessions. Pour nous en tenir à un passé tout récent, textes et gestes ont été nombreux. En voici quelques exemples : le sommet des primats orthodoxes et l'assemblée protestante européenne en mars 1992 ⁽⁴⁾; le synode romain des évêques d'Europe "Pour que nous soyons témoins du Christ qui nous a libérés" du 28 novembre au 4 décembre 1991 ; l'encyclique de Jean-Paul II, "*Redemptoris Missio*".

Des textes sont là, des organismes sont à notre disposition. Sans prétendre à une énumération exhaustive, permettez-nous de relever quelques étapes, quelques lumières sur la route :

- Deux documents déjà anciens, émanant du Groupe mixte de travail (GMT) entre le Conseil œcuménique des Églises (COE) et le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens (CPUDC) peuvent servir de balises à notre recherche : "*Témoignage commun et prosélytisme de mauvais aloi*" (1970) ⁽⁵⁾ et "*Témoignage commun des chrétiens*" ⁽⁶⁾.

- Deux événements plus récents, qui sont le fruit de la collaboration entre la Conférence des Églises européennes (KEK) et le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE), sont bien connus : Bâle, 15-22 mai 1989 (le document final du rassemblement œcuménique européen "*Justice, paix pour la création entière*" ⁽⁷⁾ garde toute sa pertinence) ; Compostelle, novembre 1991, avec son compte-rendu des présidents "*Sur ta Parole*" ⁽⁸⁾.

Nous avons pris acte de ce qui se réalise au sein de la Commission "Foi et Constitution" du Conseil œcuménique des Églises - la plus représentative, ne l'oublions pas, puisqu'auprès des Églises anglicanes, orthodoxes et protestantes, membres du COE siègent une douzaine de membres catholiques désignés par le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des chrétiens -. Nous saluons la parution en langue française, en janvier 1993, de deux documents importants : le premier "*Confesser la foi commune*" qui est l'explication œcuménique de la foi apostolique telle qu'elle est confessée dans le Symbole de Nicée-Constantinople (381) ⁽⁹⁾ ; le second "*1982-1990, rapport sur le processus 'Baptême-Eucharistie-Ministère' et les réactions des Églises*" ⁽¹⁰⁾.

Nous sommes déjà habitués à la Traduction œcuménique de la Bible (TOB) en langue française. Nous avons maintenant le recul

nécessaire pour mesurer l'impact d'une telle initiative. Forts de cette expérience œcuménique d'importance, nous sommes à pied d'œuvre pour engager cette réflexion sur le témoignage commun.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous vivons un brassage de l'humanité et de ses valeurs. Pour nous, le Christ est au centre de toute démarche religieuse (Eph. 1).

La tâche à entreprendre dans un avenir proche pour creuser les sentiers de toute évangélisation commune c'est apprendre à relire ensemble notre histoire, savoir scruter la Parole et s'y enraciner, "sentir avec l'Église", vibrer avec une Église ouverte au monde et au dialogue, une Église tendue vers l'unité et veillant dans la prière, l'Église de Jésus-Christ.

Les Co-Présidents,
Monseigneur Joseph Duval - 2, rue des Bonnetiers - B.P. 886 - 76001 Rouen Cedex
Monsieur le Pasteur Jacques Stewart - 47, rue de Clichy - 75009 Paris
Monseigneur Jérémie - 7, rue Georges-Bizet - 75116 Paris

Notes

(1) Dominicain, vice-président de "Foi et Constitution" (COE).

(2) Doc. n° 5, Colloque international des Conseils nationaux d'Églises, Hong-Kong, février 1993.

(3) M. Nicolas Lossky, Père Damien Sicard, Pasteur Jean-François Zorn.

(4) Le message final de ces deux rencontres a paru dans la Revue Unité des Chrétiens, n° 88, pp. 51-55.

(5) Documentation catholique, n° 1575, 6 décembre 1970.

(6) Documentation catholique, n° 1807, 3 mai 1981.

(7) Cf. Paix et justice pour la création entière, Cerf, 1989.

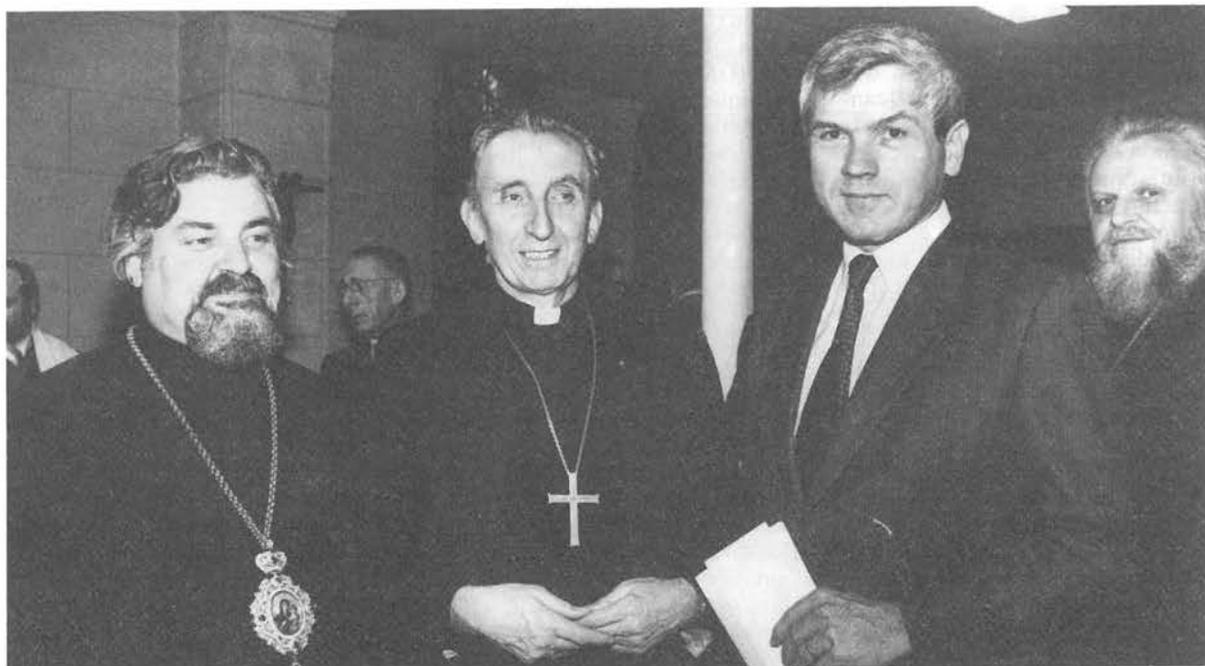
Deux numéros de la Revue lui sont consacrés : n° 73, "Justice, paix, sauvegarde de la Création", n° 77, "Bâle 89 - Autour du Document final".

(8) Revue Unité des chrétiens, "L'Europe, notre maison commune", n° 86, pp. 10-13.

(9) Confesser la foi commune, COE-Commission Foi et Constitution, Cerf, Janvier 1993.

(10) Baptême, Eucharistie, Ministère - 1982-1990, Rapport sur le processus BEM et les réactions des Églises, COE-Commission Foi et Constitution, Cerf, février 1993.

Naissance du Conseil



Paris, le 17 décembre 1987 : Création d'un Conseil d'Eglises chrétiennes en France (catholique, protestantes, orthodoxe)
De gauche à droite : Mgr Jérémie, représentant Mgr Meletios - Cardinal Decourtray - Pasteur Jacques Stewart.

C'est le 17 décembre 1987 qu'a eu lieu, à Paris, la rencontre constitutive du Conseil d'Eglises chrétiennes en France qui se donnait pour but de "donner un témoignage commun de foi, de prière et de service".

Nous reproduisons ci-après le communiqué de la rencontre constitutive qui indique clairement les visées et moyens de fonctionnement de ce Conseil.

Communiqué de la rencontre constitutive

Il est apparu à la majorité des Eglises chrétiennes en France qu'après de longues années de rencontres, liées à un effort tenace pour surmonter leurs divisions historiques et donner un témoignage commun de foi, de prière et de service, le moment était mûr pour faire naître une structure de rencontre facilitant le développement de ce qui existe déjà.

En s'inspirant d'un certain nombre de réalisations semblables en

divers pays du monde et avec le souci de tenir compte de la situation concrète des Eglises en France, celles-ci ont décidé de fonder un Conseil d'Eglises chrétiennes en France.

Finalité du Conseil

La visée au départ est modeste mais ouverte à l'écoute de l'Esprit. Il s'agit :

- de constituer un lieu d'échange d'informations, d'écoute et de dialogue ;
- de faciliter une réflexion et éventuellement des initiatives communes dans le triple domaine :
- de la présence chrétienne à la société,
- du service,
- du témoignage.

La création de ce Conseil s'inscrit dans la recherche d'un accroisse-

ment de la communion entre les Eglises, dans le respect de leurs diversités. Mais il ne doit d'aucune manière apparaître comme une structure nouvelle dont l'autorité s'imposerait à celle des Eglises-membres.

Composition du Conseil

Les interlocuteurs sont :

1. Pour l'Eglise catholique, le Conseil permanent de l'épiscopat qui désignera les représentants de l'Eglise catholique ;
2. Pour les Eglises issues de la Réforme, la Fédération protestante qui désignera les représentants des Eglises protestantes ;
3. Pour les Eglises orthodoxes, le Comité interépiscopal orthodoxe qui désignera les représentants de l'Eglise orthodoxe ;
4. Pour l'Eglise arménienne apostolique, le représentant en France du Patriarcat d'Etchmiadzine qui désignera les représentants de l'Eglise arménienne.

L'Eglise anglicane, qui ne dispose pas en France d'évêque-président d'Eglise, est invitée à s'associer, avec un statut d'observateur, à préciser dans le dialogue.

Désignation des membres

Le Conseil complet comprend 18 membres répartis de la manière suivante :

- Les trois présidents :
 - le président de la Conférence des évêques,
 - le président de la Fédération protestante,
 - le président du Comité interépiscopal orthodoxe.
 - Quinze membres désignés ainsi :
 - cinq catholiques,
 - cinq protestants,
 - trois orthodoxes,
 - deux arméniens apostoliques.
- A titre exceptionnel, chaque grou-

pe pourrait désigner un suppléant pour remplacer, en cas de nécessité, un membre titulaire. Chaque délégation veille à la stabilité de sa représentation.

Le secrétariat du Conseil sera assuré par les trois secrétaires (catholique, protestant, orthodoxe) délégués au dialogue œcuménique.

Fonctionnement du Conseil

L'autorité est collégiale. Un bureau de six membres, - dont les trois présidents (ou leurs suppléants) - assure la préparation et l'animation des rencontres, ainsi que la liaison entre ces rencontres. Chacun des trois présidents en assume, à tour de rôle, la présidence pendant un an, avec changement au début de chaque année scolaire.

Pour les décisions ou prises de position importantes, la règle sera

l'unanimité. Concrètement, chaque Eglise ou ensemble ecclésial déterminera son opinion et l'unanimité de ces opinions sera requise.

A titre expérimental, on envisage au moins deux rencontres ordinaires par an.

On convient d'une expérience de trois ans - le temps d'une rotation des trois "présidences" - au terme de laquelle sera fait un bilan avec, éventuellement, des aménagements.

C'est dans le désir de mieux vivre l'Evangile et d'en donner meilleur témoignage que les Eglises chrétiennes présentes en France ont décidé de former ce Conseil. Elles ont conscience de l'enjeu et affirment au départ leur désir de vivre une émulation fraternelle où elles s'aideront les unes les autres à discerner la volonté du Seigneur et à resserrer la communion partielle et souvent profonde qui les unit déjà.

17 décembre 1987.

Intervention du Cardinal Decourtray



Le 22 février 1975, le Cardinal Willebrands, président du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens, publiait un document

dont le Saint-Père approuvait l'envoi à toutes les Conférences épiscopales qui, sous le titre de la *Collaboration œcuménique au plan régional, au plan national et au plan local*, préconisait entre autres formes de collaboration les "Conseils d'Eglises" (texte dans la *Documentation catholique*, n° 1680 du 10 juillet 1975, p. 663-677).

Dix ans après, 33 Conseils d'Eglises existaient dans le monde dont l'Eglise catholique était membre, et 7 autres où elle avait un statut "d'observateur".

Le groupe mixte de travail entre le Conseil œcuménique des Eglises et l'Eglise catholique romaine devait consacrer sa session de Venise de février 1982 à une réflexion sur "la signification des Conseils d'Eglises et leur contribution au mouvement œcuménique".

De multiples relations entre les

responsables des Eglises chrétiennes en France s'étaient établies depuis de nombreuses années. De très nombreuses déclarations communes ou interventions en commun ont jalonné les dix dernières années.

Un avant-projet de création d'un Conseil d'Eglises fut élaboré et discuté durant les années 1985 et 1986. Lors de leur septième rencontre annuelle, élargie pour cette fois à une délégation du Comité interépiscopal orthodoxe, les Conseils permanents de l'épiscopat français et des luthéro-réformés mirent au point un projet définitif sur lequel, tout au long de l'année, les assemblées responsables des Eglises furent invitées à se prononcer.

En ce qui la concerne, l'Eglise catholique, par la voix de ses évêques réunis à Lourdes, approuva ce projet (100 oui - dont 19 *juxta modum* -, 2 non et 6 abstentions sur 108 votants).

Il est certain que notre visée de départ, comme l'exprimait le projet sur lequel nos Eglises et communautés ecclésiales se sont prononcées, ne peut être que modeste. Aujourd'hui en particulier, nous ne pouvons que faire une sorte d'inventaire des thèmes que nous aborderons.

Il est non moins certain que, comme toute naissance, celle de ce jour est une invitation à l'espérance.

Sur la route de l'unité entre ses disciples pour laquelle le Christ a prié (Jn 17) et pour laquelle il est mort (Jn 11,52), nous affirmons publiquement que nous voulons marcher ensemble "pour que le monde croie" en l'envoyé du Père. Et nous chercherons les voies d'une présence chrétienne commune à la société de ce pays, à ses problèmes quotidiens et souvent urgents. Et nous écouterons ensemble les appels de notre commun Seigneur au service (Mc 10, 45) et au témoignage (Ac 1,8).

Nous avons besoin les uns des autres et nos concitoyens ont besoin de notre unité pour croire,

s'aimer et donner à leur vie un sens plein d'espérance.

Nous avons besoin d'un climat de vérité sans lequel il n'y a pas d'amour vrai (cf. Ep 4,15). Nous avons besoin d'un climat d'écoute réciproque sans laquelle l'annonce de la Parole du Christ retentirait en vain (cf. Rm 10,17). Nous avons besoin d'un climat de conversion, personnelle et ecclésiale, sans laquelle le témoignage

des évangélisateurs ne peut être accueilli (cf. *Evangelii nuntiandi* de Paul VI, 15) et qui ne s'obtient de Dieu que par la prière.

Au nom de l'Eglise catholique qui est en France, bonne route à ce Conseil !

Cardinal DECOURTRAY,

Président de la Conférence des évêques de France.

Intervention du Pasteur Jacques Stewart



Le Pasteur Jacques Stewart, Président de la Fédération protestante de France

La création du Conseil traduit une incontestable avancée de la démarche œcuménique dans notre pays. Nous l'accueillons avec reconnaissance comme un champ de possibilités nouvelles et plus vastes offert au témoignage public de notre appartenance au corps vivant du Christ.

Nous ne représentons pas tout l'ensemble des communautés et courants de spiritualités et de sensibilités qui existent au sein de nos grandes familles confessionnelles catholique, orthodoxe, protestante. Certaines de ces communautés ne se sentent pas encore engagées

dans la démarche particulière qui nous rassemble aujourd'hui.

Nous sommes, chacun pour notre part, liés de manière et d'autre latéralement par diverses solidarités avec ces communautés et ces courants. Nous ne pouvons les ignorer ni contribuer médiatiquement à les faire ignorer. Nous aurons à veiller à ce que les activités du Conseil d'Eglises chrétiennes en France soient pensées également dans la perspective de ce qu'elles pourront signifier pour ces communautés et ces courants ; que ce soit aussi pour eux un témoignage susceptible de les concerner, de les interpeller fraternellement.

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France se crée au moment où la Conférence des Eglises européennes (KEK) et le Conseil des Conférences épiscopales européennes (CCEE) s'engagent dans la préparation du rassemblement œcuménique européen "Paix et Justice" qui doit se tenir à Bâle en mai 1989. Le thème "Paix et justice" s'inscrit lui-même dans la ligne de l'étude du thème général, "Paix, justice et sauvegarde de la création" devant aboutir à la convocation mondiale de 1990 dont l'Eglise catholique sera probablement co-organisatrice avec le Conseil œcuménique des Eglises. Cette concomitance doit être prise en compte prioritairement, me semble-t-il, à l'heure de la définition des missions confiées à notre Conseil. Il serait particulièrement

important que nous entraînés les Eglises au niveau local à partager les dimensions de ces thèmes qui mettent en jeu la réflexion théologique, économique, éthique, etc.

Du côté protestant, un effort de mobilisation est déjà lancé ; il serait précieux que, sur le terrain, les multiples réseaux de relations œcuméniques se sentent exhortés par l'ensemble des directions d'Eglises à développer ce mouvement.

"Paix, justice et sauvegarde de la création" peut être, pour le Conseil d'Eglises chrétiennes, le thème porteur d'un ensemble d'initiatives de manifestations publiques que nous devrions, je crois, assumer ensemble pour rendre compte de l'espérance évangélique dans notre société, face aux défis et aux menaces qui pèsent sur elle.

Il y a des situations et des questions de société comme de l'actualité nationale ou internationale (projet d'un commencement de désarmement entre URSS et USA, Haïti, la Nouvelle-Calédonie après le procès de Hienghène, les demandeurs d'asile, le statut de réfugiés politiques, notre relation avec les étrangers, la pauvreté dans notre pays, la dette du Tiers Monde et nos relations avec le Tiers Monde, etc., pour ne citer que quelques exemples) sur lesquelles nous devons réfléchir et parler ensemble. Ceci n'implique évidemment pas que nous avons à chercher la formulation d'un seul et même avis. Il s'agit de dire ensemble et diversement - confiants dans la richesse de l'essentiel qui nous unit - ce que nos lectures des Ecritures, ce que notre foi, confrontées à l'actualité et au vécu, nous amènent à croire comme voies possibles d'avenir et d'engagements.

Avec les trois mots, Justice, Paix, Création, se dessine vraiment la ligne d'un programme missionnaire qui concerne la Bonne Nouvelle du

salut de Dieu pour ce monde, dans ce qu'elle a de plus fondamental. C'est en ce sens, pour moi, que le Conseil d'Eglises chrétiennes en France a charge de susciter et soutenir une dynamique d'évangélisation aux niveaux local et national.

Cela implique à mon avis une structuration très souple et légère : la création par le Conseil de groupes ponctuels "d'experts" chargés de telle ou telle recherche

aboutissant à la formulation de propositions d'actions sur lesquelles le Conseil devrait se prononcer.

Il serait important par ailleurs de développer des liens entre Conseils d'Eglise des pays européens (s'informer par exemple de ce qui se vit et se cherche d'original au Royaume-Uni, en Allemagne, etc.).

Jacques STEWART,

Président de la Fédération protestante de France.

Intervention du Métropolitite Meletios



Paris 1985 : Le métropolitite Meletios

Les membres du Comité inter-épiscopal orthodoxe, auxquels a bien voulu se joindre S. Exc. Mgr Nakachian, chef de la nombreuse communauté arménienne, ont accepté bien volontiers de participer au Conseil des Eglises chrétiennes en France.

L'Eglise orthodoxe est surtout présente dans ce pays depuis les grandes et tragiques émigrations russe et grecque des années 20 de notre siècle. Cette diaspora n'a cessé depuis de s'accroître, les derniers venus étant nos frères "antiochiens", surtout libanais. Mais s'agit-il encore, ou seule-

ment, d'une diaspora ? Les descendants des émigrés des années 20, tout en conservant leur appartenance religieuse, sont aujourd'hui pleinement insérés dans la société française, et des Français de souche se sont joints à eux. Cette présence orthodoxe reste minoritaire. Pourtant, on ne peut nier son importance aux points de vue culturel et spirituel. Elle enrichit la culture et la vie chrétienne française d'une dimension à la fois nouvelle et très ancienne.

Le Comité interépiscopal réunit tous les évêques orthodoxes pleinement canoniques qui se trouvent dans ce pays. C'est avec confiance et espérance qu'il adhère à notre Conseil.

Le but de celui-ci, nous semble-t-il, n'est pas une recherche œcuménique dans le domaine proprement doctrinal. C'est l'affaire des commissions théologiques mixtes qui continuent leur travail. Le Conseil ne constitue pas davantage une structure supra-ecclésiale que notre ecclésiologie ne saurait admettre. Nous voyons essentiellement dans le Conseil l'instrument d'un œcuménisme pratique appliqué d'une part à l'entraide entre les chrétiens, d'autre part à une réflexion commune permettant, d'un point de vue spirituel et moral, des interventions elles aussi communes dans la culture et la société.

Il s'agit d'abord, en effet, d'accroître l'amitié et la bonne entente entre les différentes confessions chrétiennes, d'aplanir incompréhensions et difficultés, d'éviter un prosélytisme de mauvais aloi tout en respectant l'entière liberté des consciences, de mieux accueillir les réfugiés et notamment de les aider à trouver des lieux de culte, de se partager fraternellement l'usage des médias. En particulier, l'Eglise orthodoxe devra clairement préciser à ses amis catholiques et protestants l'appartenance réelle de groupes qui se prétendent orthodoxes et ne sont en fait que des sectes.

Il s'agit, d'autre part, de porter ensemble, chaque fois que nous le pourrons, le témoignage prophétique de l'Evangile. Certes, notre Conseil ne saurait contraindre mécaniquement les communautés qui s'y rencontrent, par exemple par le jeu de la majorité. Toute intervention exigera l'unanimité, ce qui est d'ailleurs de bonne pra-

tique "conciliaire". Nous sommes sûrs que le dialogue sera fécond, les points de vue souvent complémentaires et que nous pourrons ensemble affirmer, au-delà des cliques partisans, un point de vue proprement évangélique.

L'apport spécifique de l'orthodoxie

Je voudrais cependant, avec humilité et gravité, tenter d'évoquer ce que pourrait être l'apport spécifique de l'orthodoxie.

Dans un pays comme la France, la vocation de l'orthodoxie, confession très minoritaire mais riche d'une longue mémoire - celle de l'Eglise indivise dans sa dimension hellénique -, pourrait être de rappeler combien Dieu est intéressant et que la relation à Dieu, rendue possible par l'Incarnation et la donation de l'Esprit, est proprement constitutive de l'homme. Saint Irénée de Lyon, cet Asiate hellénisé venu dans la capitale des Gaules, ne disait-il pas que l'homme est corps, âme et Saint-

Esprit ? Il ne s'agit pas d'un verticalisme étranger à l'histoire, mais de l'appel à une spiritualité créatrice. Plus l'homme, par la prière personnelle - la "prière de Jésus", notamment, qui se répand parmi les chrétiens de France -, et par la beauté liturgique - celle de l'icône surtout, elle aussi souvent présente dans ce pays - plus l'homme donc se rapproche du Dieu vivant, du Dieu-Trinité, plus il découvre l'autre comme une personne irréductible à ce monde, une personne qui s'accomplit simultanément dans la relation avec Dieu et dans la relation avec les frères. Tout homme est l'image de Dieu, d'un Dieu qui est à la fois secret et amour. Tout homme est donc unique et porte en lui l'entière humanité.

L'Eglise orthodoxe a préservé, dans ses monastères, des méthodes essentiellement bibliques de réalisation spirituelle sans doute plus adaptées au sens chrétien de la personne que les spiritualités asiatiques. Elle a développé une

Règlement intérieur adopté le 22 décembre 1988

Conformément à sa charte adoptée d'un commun accord lors de sa réunion constitutive du 17 décembre 1987, et après une première année de fonctionnement, les membres du Conseil d'Eglises chrétiennes en France adoptent les mesures suivantes destinées à faciliter son fonctionnement habituel :

- 1 - Les rencontres ordinaires du Conseil auront normalement une durée comprenant une soirée commune (18h-22h) et une journée de travail (9h-16h).
- 2 - Le Bureau se réunira ordinairement chaque six semaines environ pour le suivi du travail et des décisions du Conseil. Il rendra compte au Conseil de ses travaux par l'envoi de ses comptes rendus et lors des rencontres semestrielles du Conseil.
- 3 - Une adresse et une boîte aux lettres permettant un minimum de "visibilité" sont attribuées au Conseil et à son Bureau : 80, rue de l'Abbé Carton - 75014 PARIS - Tél. (1) 45.42.00.39
Cela permettra aux trois présidents, aux trois secrétaires et aux autres membres du Bureau d'être tenus au courant au rythme accéléré de l'actualité, et donc de pouvoir répondre sans retard excessif.
- 4 - Ces mesures de règlement intérieur ne mettent pas en cause ce qui figure sous le chapitre "D. Fonctionnement" de la Charte du 17 décembre 1987.

vision cosmique du christianisme, un sens de la transfiguration universelle, une sympathie avec la création qui pourraient aider la quête scientifique et technique de l'Occident à mieux respecter les êtres et les choses.

La spiritualité orthodoxe, comme toute spiritualité chrétienne, culmine au charisme de compassion. Les orthodoxes seront donc toujours prêts à se joindre à leurs frères chrétiens pour donner une voix aux sans-voix, aux exclus, aux handicapés, pour protéger l'enfant dans sa mystérieuse existence prénatale, pour accompagner les mourants par la prière et la tendresse jusqu'à la lucidité de leur départ.

L'ascèse traditionnelle peut trouver un sens renouvelé en s'appliquant aux problèmes de civilisation. J'ai déjà évoqué le respect de la création subhumaine. J'ajouterai le sens du repentir et du pardon mutuel dans la vie politique et celui d'une limitation volontaire pour un partage avec le "tiers" et le "quart" monde.

Mais ces tâches nous sont communes. Puisse ce Conseil devenir un lieu de partage et de témoignage afin que se réalise cette parole d'un évêque orthodoxe : "L'Eglise", et j'entends bien ici que l'Eglise, mystérieusement, nous englobe tous, "L'Eglise est le cœur du monde, même si le monde ignore son cœur".

Cela n'ira pas sans risques mais, peut-être ne le savons-nous pas assez, seule la Croix est vivifiante.

Métropolitte MELETIOS,

Président du Comité interépiscopal orthodoxe en France

Cette intervention a été lue par Mgr Jérémie en l'absence, pour raison de maladie, du Métropolitte Meletios



Clôture de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français

Reconduction du Conseil

(novembre 1990)

Le vendredi 30 novembre 1990, Mgr Duval présidait la séance du Conseil d'Eglises chrétiennes en France.

Le Pasteur Jacques Stewart s'exprime ainsi au nom de la Délégation protestante : "La Fédération protestante de France donne son accord au renouvellement du mandat du CECEF. En effet, la quasi totalité des familles de la Fédération protestante a exprimé son désir de voir le Conseil poursuivre sa mission. Une évaluation de celle-ci sera effectuée d'une manière plus fondamentale et plus large à la base des Eglises et mouvements dans le courant des années 1991-1992".

Quelques recommandations sont exprimées :

- Que le CECEF s'affermisse davantage comme signe visible de l'œcuménisme dans notre pays.

- Qu'il soit connu comme le lieu où, dans un climat de franchise fraternelle et de communion, soient abordées et assumées les questions faisant difficulté entre les Eglises dans les domaines de la présence chrétienne au sein de la société, du témoignage public et du service.

- Que le Conseil, par une révision de son mode de fonctionnement (fréquence plus grande de ses sessions et/ou de celles de son Bureau), puisse avoir davantage prise sur l'actualité.

Mgr Jérémie, s'exprime au nom de la Délégation orthodoxe et arménienne : "La Délégation orthodoxe (et arménienne apostolique) exprime à l'unanimité son accord pour reconduire, pour une nouvelle période, le Conseil d'Eglises chrétiennes et constate les aspects positifs du bilan de ses trois premières années, tel qu'il l'a présenté hier soir au cours de la réception du Conseil œcuménique des Eglises de Suède."

Michel Evdokimov souligne la reconnaissance des Eglises orthodoxes d'être accueillies à parité dans le Conseil, malgré leur faible représentation numérique. Il repo-

se la question du statut des "suppléants".

Réponse est faite qu'il avait été décidé que chaque délégation nommerait un suppléant qui participerait aux travaux lorsqu'il y aurait un absent de cette délégation, les trois "suppléants" (des trois délégations) recevant les P.V. pour rester au courant de l'avancement des travaux.

Mgr Vilnet, au nom de la Délégation catholique, précise qu'au cours de leur Assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France ont voté la reconduction pour trois nouvelles années, sur la base des statuts de 1987, par 100 oui sur 108 votants (1). Il ajoute que la proposition faite en Assemblée par un évêque retraité d'un "Conseil d'Eglises chrétiennes en Europe", n'a pas été retenue par l'Assemblée. Des structures européennes, en effet, existent et fonctionnent (KEK, CCEE). Mgr Vilnet ajoute que la conférence de presse donnée à Lourdes sur le CECEF pendant plus d'une heure avait rempli la salle de presse.

Le Conseil prend acte de ces accords. Dans les semaines qui viennent, les délégations pour le nouveau triennat seront donc à reconduire ou à renouveler. Peut-être faudrait-il, conformément aux statuts, faire jouer la possibilité d'une troisième réunion du Conseil durant l'année, en ajoutant une rencontre d'un jour aux deux sessions "ordinaires". L'examen de cette question est reporté à la session de mai 92.

Un débat s'instaure sur le Bureau et le secrétariat. On peut estimer que le Bureau actuel (trois présidents, trois assesseurs, trois secrétaires) est trop "lourd" et difficile à réunir aussi souvent qu'il le faudrait, et par contre que le secrétariat est trop "léger", sans permanence et sans finance.

Mais le Bureau peut-il fonctionner avec moins de monde ? Il est en

fait une "cellule de vigilance" et il pose surtout problème pour les "non-parisiens". Mais il a "du poids" parce que les trois présidents y participent. Et sa liberté de réunions, toutes les six semaines, lui permet de "coller à l'événement", voire en suscitant une réunion exceptionnelle.

Pour le secrétariat, il faudrait distinguer celui qui assure la continuité et le suivi du travail du Conseil, du "secrétariat administratif". Mgr Duval suggère que les secrétaires présentent à ce sujet une proposition concrète à la prochaine rencontre.

Le Conseil confirme sa position antérieure sur les "suppléants" (cf. supra).

(1) Voir sur ce sujet, le texte ci-dessous relatif au discours de clôture de l'Assemblée plénière des Evêques de France 1990, par Mgr DUVAL.

Dans son discours de clôture, Mgr Joseph Duval, le nouveau président de la Conférence des Evêques de France, devait déclarer à ce sujet : "Voici trois ans naissait, par une volonté convergente de nos frères orthodoxes et protestants et de notre Conférence épiscopale, le Conseil d'Eglises chrétiennes en France.

A l'occasion de sa reconduction sans modification, pour une nouvelle étape, nous avons pu apprécier le chemin qu'il avait parcouru. Presque sans bruit, ce lieu de communication entre nos Eglises s'est révélé comme un lieu authentique. 'Qu'ils soient un', a demandé le Christ à son Père, 'afin que le monde croie' (Jn 17,23). Telle est la parole à laquelle veut être fidèle cette instance si neuve et pleine de promesses".

Enfin, Mgr Joseph Duval qui doit maintenant assurer la présidence du Conseil reconduit, devait encore déclarer à la presse : "J'ai été le premier à proposer la création de ce Conseil. J'ai participé à la préparation du projet. J'ai toujours estimé qu'il était important d'entrer dans ce système de rencontres régulières. Avant, nous avions des rencontres bilatérales, mais jamais de rencontres à trois. Ces rencontres sont importantes, même si les fruits en sont actuellement discrets. Mais il faut du temps pour se connaître. En trois ans, pourtant, nous avons fait des progrès. Il faut aussi que nos partenaires se rendent compte qu'un président de Conférence épiscopale n'a pas la même liberté de manœuvre, par exemple, que le président de la Fédération protestante de France, qui n'a pas d'autorité au-dessus de lui et n'a de comptes à rendre qu'à ceux qui l'ont élu. Progressivement, pourtant, nous nous rendons compte que nous pouvons aller plus loin que ce que nous avons fait jusqu'ici. Et si ce Conseil n'existait plus, ce serait un énorme pas en arrière."

Extrait des "Jalons sur la route de l'unité", Jérôme Cornélis, Unité des Chrétiens, n°82, avril 1991.

Le Conseil présenté par l'un de ses co-présidents

Pasteur Jacques STEWART

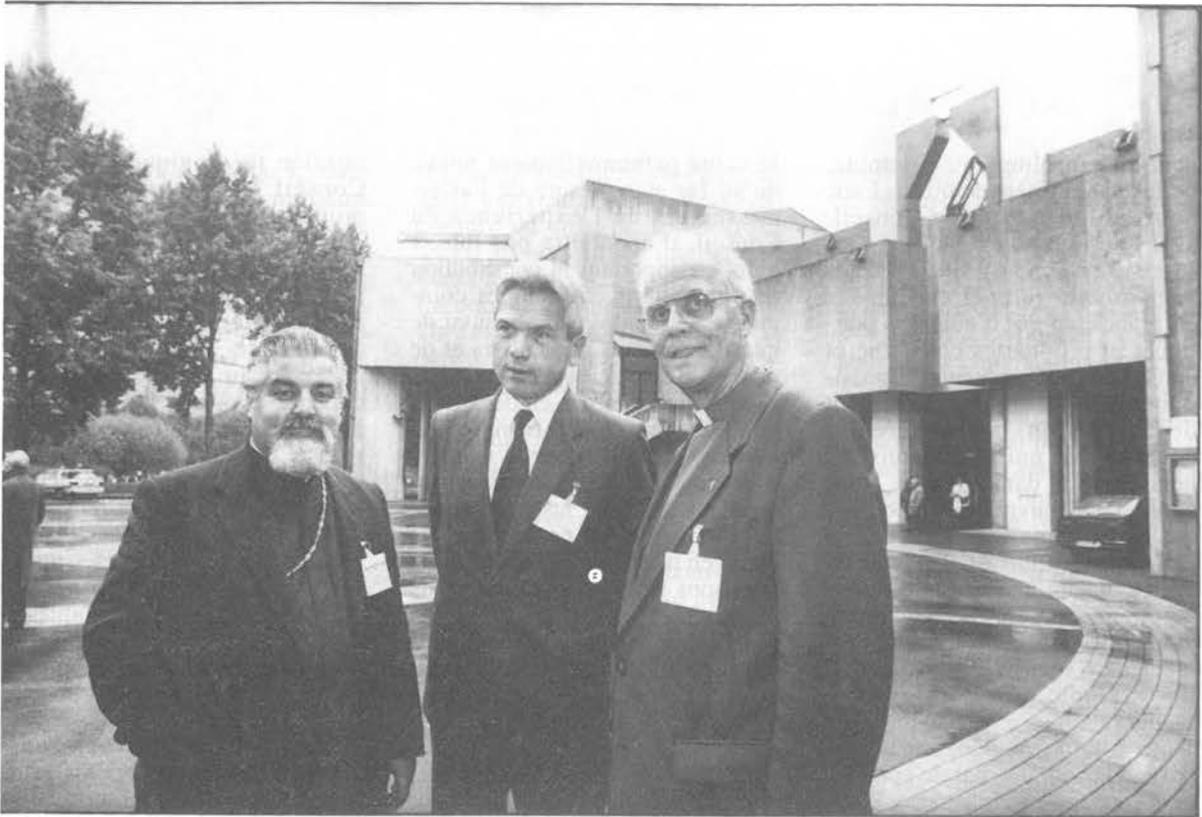
Lors de la dernière Assemblée plénière de la Conférence des Evêques de France, à Lourdes, en octobre dernier, la journée du mercredi 28 octobre a été consacrée à une réflexion sur l'œcuménisme. A cette occasion, M. le Pasteur Jacques Stewart, Co-Président du Conseil d'Eglises chrétiennes, est intervenu en présentant, de la manière suivante l'importance que revêtent pour lui l'existence et les activités de cet organe :

La création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF), la diversité des initiatives qu'il a assumées jusqu'à ce jour, ses projets, représentent un engagement déterminant des Eglises dans la démarche œcuménique en France.

Je le dis avec reconnaissance, en soulignant expressément la valeur réelle de signe, de la participation paritaire de l'Eglise catholique avec les représentants orthodoxes et protestants.

Ce Conseil suscite un intérêt incontestable dans les Eglises des pays voisins d'Europe. Mgr Vilnet, Mgr Jérémie, moi-même et bien d'autres, ici présents, en ont été les témoins en diverses occasions de grandes rencontres œcuméniques, à Bâle, Saint-Jacques de Compostelle, Prague, etc.

Il ne m'appartient pas ici de tenter la présentation d'un bilan, aussi rapide soit-il, des activités du Conseil. Je veux simplement, partiellement, souligner ce que je ressens comme enjeux, promesses et questions ouvertes aussi d'un certain nombre de thèmes et de situations dont le Conseil s'est saisi, des déclarations et des démarches par lesquelles il s'est manifesté, ou



Assemblée plénière de l'épiscopat.
De gauche à droite : Mgr Jérémie Pasteur Jacques Stewart Mgr Joseph Duval.

dans lesquelles le Bureau du Conseil a engagé sa responsabilité. J'évoquerai seulement parmi les thèmes et problèmes traités : école et culture religieuse, laïcité ; la solidarité à l'égard des plus démunis de notre société ; la solidarité avec les peuples des pays du Sud avec les Eglises de ces pays engagés dans le processus de démocratisation ; la peine de mort ; les suites concrètes à donner aux recommandations de la rencontre œcuménique européenne de Bâle ; Les déclarations relatives aux propos et attitudes discriminatoires, xénophobes, racistes et antisémites ; au commerce des armes ; à la lutte contre la torture, à l'accompagnement des victimes du SIDA, les messages publics de Noël, de Pentecôte, etc.

En resituant donc quelques-uns de ces engagements (parmi beaucoup d'autres) face à la définition des finalités du CECEF : "faciliter une réflexion et éventuellement des initiatives dans le triple domaine de la présence chrétienne à la

société du service et du témoignage", je me réjouis de ce que tel des événements et des sujets prégnants de l'actualité se soient en quelque sorte imposés à l'évidence comme concernant particulièrement la présence, le service et le témoignage chrétien.

Et je me réjouis aussi aujourd'hui de ce qu'inaugure, en fait, le type de formulation de certaines des déclarations publiques du Conseil. Je dis "inaugure" sans vouloir systématiser les choses, parce que ces déclarations sont quelque peu différentes des messages que nos Eglises tiennent ou pourraient tenir séparément, soucieuses en même temps d'affirmer leur autorité propre. Ces déclarations du CECEF ou de son Bureau ont cherché à être des paroles ouvertes exprimant une recherche de sens, davantage que des jugements de valeur, ou d'auto-défense ou d'auto-justification ; des paroles de propositions appelant à une conscience nouvelle de certaines situations problématiques ou dra-

matiques. Elles ont couru le risque d'être contestables, de ne pas faire l'unanimité, à l'intérieur même des Eglises : des paroles libres parce que nous avons voulu exprimer ensemble le plus fort de ce qui nous tenait à cœur de l'espérance évangélique et que nous avons partagé.

Je me réjouis aussi de ce que plusieurs de ces déclarations, à propos du racisme ou pendant la guerre du Golfe, ou à propos récemment des terribles événements en ex-Yougoslavie, aient été faites en association avec des représentants d'autres communautés religieuses, juives, musulmanes. Nous avons vécu là des témoignages significatifs pour notre société pluriculturelle.

Des initiatives semblables, répondant au besoin de se reconnaître dans la diversité et de servir ensemble en vérité la fraternité et la paix, ont été reprises en plusieurs localités.

Je me réjouis enfin des démarches,

peut-être insolites, qu'ensemble, portés par la prière de nos Eglises, nous, co-présidents du Conseil, avons eu le privilège de vivre les 11 et 12 novembre 1991, avec des responsables juifs et musulmans de France, auprès d'autorités politiques et religieuses en Serbie et en Croatie, pour soutenir les possibilités de résister à l'enchaînement des agressions meurtrières et dévastatrices qui se poursuivent, hélas encore, dans le pays. Nous avons à poursuivre ce soutien.

On nous demande parfois : le Conseil ne pourrait-il pas aussi faire entendre une parole commune et entreprendre des démarches communes sur bien d'autres problèmes de société et d'actualité ? Par exemple, une parole sur le rapport à la vie, à la sexualité, à la santé, à la prévention, sur le rapport à la mort, une parole commune à propos de l'euthanasie. Pourquoi pas aussi une parole sur le rapport au travail sur celui de la foi à l'économie, etc ?

Le Conseil n'a pas vocation de prononcer une parole sur toutes ces grandes questions, même si beaucoup d'entre elles interpellent directement aussi le contenu, les formes et les perspectives du témoignage et du service, et même si ces questions représentent précisément des domaines d'engagements et de déclarations de personnalités religieuses, de militants chrétiens, de groupes dans les communautés paroissiales ou les mouvements. Le Conseil ne peut ni ne doit se substituer aujourd'hui aux groupes d'études théologique et éthique interconfessionnels, aux divers comités mixtes et autres instances spécialisées du dialogue œcuménique. Il n'en a ni la vocation, ni les moyens. Mais sans doute sera-t-il amené aux moments nécessaires, opportuns, à rendre compte pour sa part, du mûrissement d'une réflexion œcuménique sur telle ou telle de ces questions.

Je crois personnellement aussi, qu'au fur et à mesure de l'affermissement de l'expérience du Conseil, il apparaîtra possible et utile, en apportant la contribution de convictions chrétiennes communes, de rendre compte aussi de questionnements particuliers et de points de vue divergents qui s'expriment non pas en deçà mais au-delà des convictions communes, c'est-à-dire sur la manière d'assumer en situation une pratique responsable, juste, en charité, à partir de ces convictions. Je pense en particulier au domaine de questions relatives à l'éthique de la vie.

Ces questionnements et ces points de vue différents qui subsistent au-delà des convictions communes, ne correspondent pas forcément d'ailleurs aux appartenances confessionnelles diverses, mais le plus souvent à des courants de sensibilité transversaux de la famille chrétienne.

Nous ne pouvons pas les méconnaître lorsqu'ils sont théologiquement et spirituellement étayés. Le fait d'en prendre acte n'affaiblit pas nécessairement l'importance des convictions communes énoncées, mais peut appeler à la poursuite de la recherche commune de ce qui est constitutif du témoignage évangélique de notre société. Je livre ici des avis personnels.

Le Conseil n'est pas un lieu officiel d'une réflexion théologique doctrinale. Il y a d'autres lieux - des comités mixtes, en particulier -, mandatés par nos Eglises pour mener cette réflexion. Mais si notre charge nous entraîne à manifester ensemble, dans l'actualité, une parole et des gestes qui ont valeur de témoignage éthique, peut-on faire l'économie d'une structuration théologique plus conséquente pour fonder une parole publique ? Quels liens plus étroits peut-on imaginer pour l'avenir entre le Conseil et les différents comités mixtes ? Faut-il envisager la création d'une com-

mission théologique au sein du Conseil ? Nous avons, pour le moment, et heureusement me semble-t-il, opté pour une formule souple consistant à confier à de petites équipes œcuméniques *ad hoc* de théologiens la charge d'aider le Conseil dans sa réflexion sur des questions particulières.

Justement, lors de sa dernière session et entre autres décisions, le Conseil a convenu d'inscrire à l'ordre du jour de ses rencontres deux questions "lourdes", théologiquement parlant, mais s'inscrivant de fait parfaitement dans la définition de ses responsabilités :

- celle relative à la formulation liturgique commune des Symboles de foi (Symbole des Apôtres et Symbole de Nicée-Constantinople). Il s'agit d'une contribution à la recherche menée par d'autres institutions œcuméniques et qui concerne aussi, évidemment, les commissions de liturgie des Eglises-membres ;

- L'autre question concerne l'évangélisation. Quels contenus nos Eglises et institutions donnent-elles aujourd'hui à ce concept ? Confrontons ces contenus pour dégager, peut-être, la perspective d'activités d'évangélisation œcuménique dans notre pays.

Je veux souligner l'intérêt à plusieurs titres de cet engagement, en mesurant en même temps d'une part l'investissement considérable en temps de recherche, d'études qu'il représentera, et d'autre part le handicap de ne nous retrouver en sessions plénières que deux fois par an. Le Bureau se réunit, lui, plus souvent mais les disponibilités des uns et des autres sont limitées à cause des charges respectives que nous avons chacune à assumer. Compte tenu de nos activités (quitte à un choix plus rigoureux), compte tenu de nos projets et pour éviter une distanciation regrettable entre les membres du Bureau et autres membres du

Conseil, faudra-t-il instituer, dans une étape ultérieure, une troisième session plénière annuelle ? Je le pense.

Sans oublier la dimension modeste de nos entreprises, je crois singulièrement opportun cet engagement évoqué plus haut à propos de la formulation liturgique commune des Symboles de foi et à propos de l'évangélisation (qui concerneront, entre autres, le débat sur la communion ecclésiale), dans le contexte actuel de tensions, de difficultés graves entre Eglises en Europe, à l'Est, et dans le contexte des tensions entre des Eglises établies et les nouvelles communautés religieuses dont des communautés évangéliques que l'on range (ou que l'on démontre souvent) dans l'amalgame "sectes".

Je suis heureux enfin de ce que l'engagement de cette réflexion puisse s'inscrire aussi dans le contexte de l'émoi suscité, ici et là, par la récente publication de la lettre aux évêques du Cardinal Ratzinger "sur certains aspects de l'Eglise comprise comme communion".

Je ne peux taire évidemment ici, à ce propos, un sentiment personnel de déception, partagé d'ailleurs par beaucoup d'amis d'Eglises diverses.

Nous ne pouvons manquer d'adhérer pleinement à l'invitation que contient le chapitre de cette lettre consacré au rapport communion ecclésiale - œcuménisme, pour "un effort œcuménique de la part de tous en vue de la pleine communion de l'unité de l'Eglise". Mais en quoi consiste cet effort ? Je cite : "Dans cet engagement œcuménique, la prière, la pénitence, l'étude, le dialogue et la collaboration ont une importance prioritaire afin que, grâce à une nouvelle conversion au Seigneur, il soit possible à tous de reconnaître la permanence du primat de Pierre dans ses successeurs les évêques de Rome, et de voir se

réaliser le ministère de Pierre tel qu'il est voulu par le Seigneur comme un service apostolique universel présent à l'intérieur de toutes les Eglises..."

La conversion nouvelle à Jésus Christ se réduirait-elle à cela ? A se ranger, en définitive pour l'essentiel, derrière ce que tout le corps de la lettre rappelle d'une doctrine catholique très centralisatrice de l'ecclésiologie de communion ?...

Je ne peux vraiment retenir autre chose dans cette formulation qu'une vision bien réductrice de l'unité, de l'unité que Jésus a demandée au Père pour ses disciples "afin que le monde croie que tu m'as envoyé". Je crois cette unité-là, celle dont le Christ parle, infiniment plus large, plus accueillante, plus surprenante et plus riche de promesses pour le monde que celle exprimée par la logique de cette lettre.

En tout cas, depuis une trentaine d'années, et particulièrement depuis le Concile Vatican II, nous avons pris l'habitude ensemble d'entrevoir d'autres logiques, d'autres perspectives de reconnaissance et de visibilité de l'unité que le Christ nous appelle à vivre pour être ses témoins, plus fidèles et plus conséquents, dans le monde de son amour.

Ces autres logiques, ces autres perspectives ouvertes dans les dernières décades - et dont d'ailleurs les documents préparatoires de cette Assemblée portent l'écho, - nous les trouvons dans les travaux des comités mixtes, du Groupe des Dombes, de Foi et Constitution, etc.

Quelques jours après la publication de la lettre du Cardinal Ratzinger, se tenait la réunion prévue de notre Bureau du Conseil. Je veux redire ici ma gratitude pour la qualité du dialogue franc, confiant, que nous avons pu avoir sur l'événement et pour la ferme intention confirmée de poursuivre les pro-

jets d'études sur les deux grands thèmes que je viens d'évoquer. J'attache du prix au souvenir de cet instant-là.

Au fil des grandes rencontres œcuméniques européennes s'affirme la nécessité d'approfondir ensemble la notion de communion-*Koinonia*. Cet appel nous rejoint aussi.

On parle ici et là d'œcuménisme en panne... Il n'est pas en panne. Il se ressent, entre autres, des crises qui secouent le monde d'Est en Ouest, du Sud au Nord. Il se ressent des peurs et des difficultés, et des tensions au sein de toutes les Eglises devant le défi de choix de priorités et de nouvelles solidarités, par lesquelles les Eglises doivent d'urgence manifester ce que signifie réellement, pour elles, le service de la seigneurie particulière de Jésus Christ serviteur.

Et ce défi presse dans un monde de plus en plus divisé par le fossé entre riches et pauvres. L'œcuménisme n'est pas en panne ; il participe lui aussi à cette crise douloureuse, à cette crise de gestation.

L'œcuménisme ne se mesure pas d'abord et régulièrement en réalisations spectaculaires. Ce qui le fait surtout avancer, c'est la véracité évangélique de l'attente intérieure et exprimée que nous avons les uns à l'égard des autres. Cela se joue au quotidien de nos relations de convivialité, de coopération entre communautés locales et dans les groupes de recherche biblique, les foyers mixtes, au sein des équipes, des radios œcuméniques et d'équipes d'actions d'entraide, etc.

L'œcuménisme a besoin de la prière permanente des Eglises, les unes pour les autres et ensemble pour le monde. Cette prière est la première manifestation de notre communion.

Pasteur Jacques STEWART

Président du CECEF,

Président de la Fédération protestante de France.

Activités du Conseil



Foule dans
une gare
parisienne

Présence chrétienne à la société

Non à la peine de mort

Periodiquement, des voix s'élèvent dans notre pays pour demander le rétablissement de la peine de mort, peine abolie en France le 9 octobre 1981 selon un vœu de l'Assemblée générale des Nations Unies (8 décembre 1977, résolution 32.61). Comment ne pas ressentir l'émotion suscitée par des crimes particulièrement odieux ? Comment ne pas partager l'immense détresse des familles concernées ? "A crime extrême, peine extrême". Mais faut-il en revenir à la peine de mort ?

Les arguments en sa faveur sont habituellement les suivants :

- 1) **Châtiment.** Seule la peine de mort est proportionnée à certains délits. La peine de prison n'apparaît pas assez sévère.
- 2) **Expiation.** Seule la peine de mort peut compenser le crime commis. Une mort pour une mort.
- 3) **Exemplarité.** Seule la peine de mort peut dissuader ceux qui sont tentés de commettre les mêmes actes criminels. Elle a fonction d'intimidation.
- 4) **Protection.** Seule la peine de mort peut assurer la sécurité des citoyens. Il s'agit de retrancher de la société les membres dangereux, finalement irrécupérables.

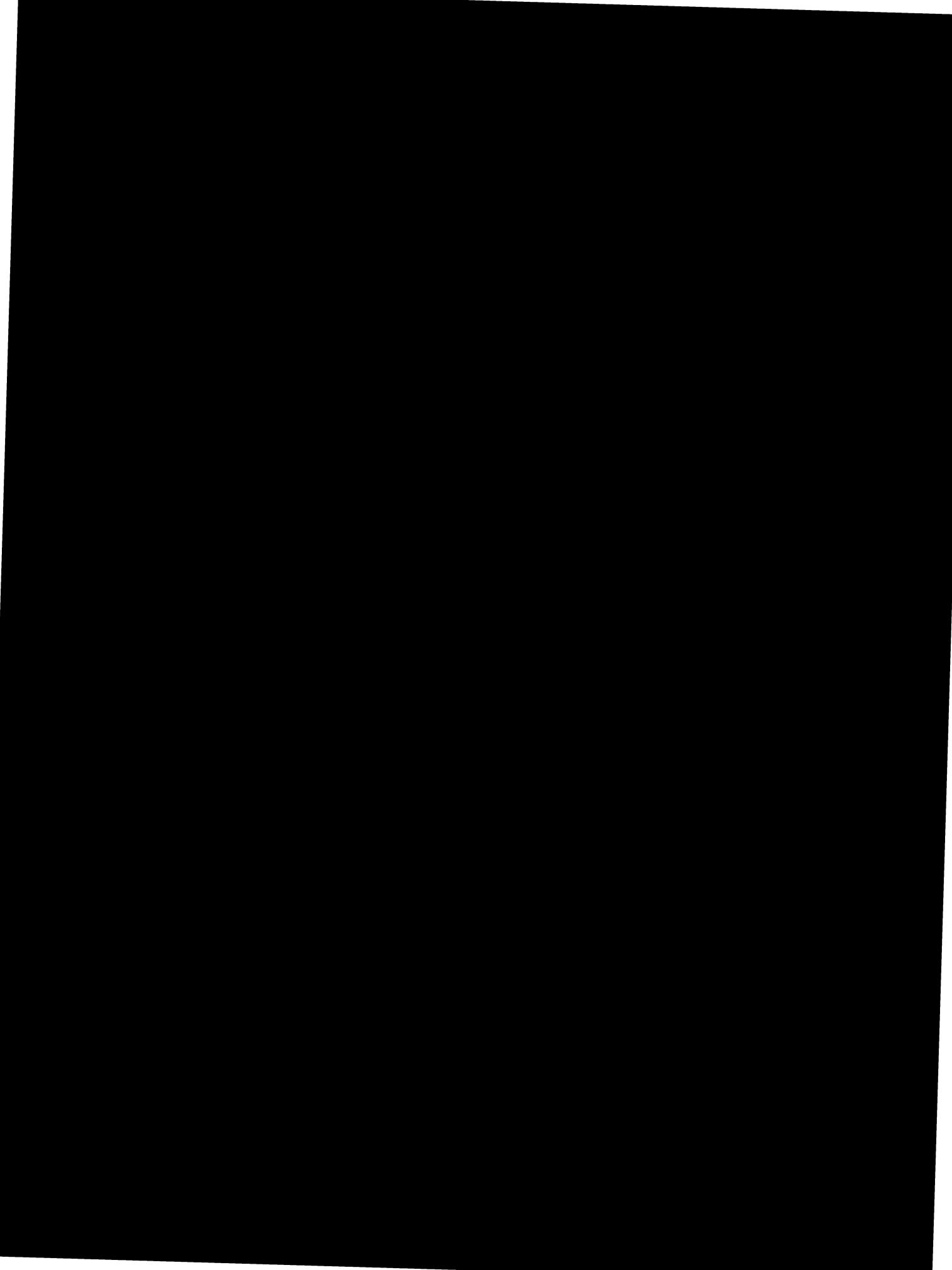
A ces arguments nous répondons :

- 1) **Châtiment ?** Si une peine est nécessaire, dans l'intérêt même du criminel et de la société, elle ne doit pas viser l'élimination de l'individu mais, en dernière instance, sa réinsertion dans le corps social. Chrétiens, nous croyons que la per-

sonne criminelle dépasse toujours l'acte criminel. Nous ne pouvons désespérer d'un être humain au point de le supprimer purement et simplement. Qui peut affirmer *a priori* qu'un individu ne pourra jamais changer ?

- 2) **Expiation ?** Comment une souffrance pourrait-elle réparer et compenser une autre souffrance ? La mort d'un assassin ne console pas de la mort d'un être cher. Chrétiens, nous croyons que Jésus-Christ a pris sur Lui notre péché, donné sa vie pour que nous puissions vivre en plénitude, nous ouvrant ainsi le chemin de la résurrection et du pardon. Nous voudrions aider les victimes de la violence à bannir tout esprit de revanche en allant jusqu'au pardon.

- 3) **Exemplarité ?** Il est prouvé que la peine de mort n'a jamais été une forme de dissuasion efficace. Les pays qui l'ont abolie n'ont pas vu croître de manière significative la criminalité. La peur n'est pas le meilleur rempart contre les crimes.



sol et partage nos conditions de travail et d'existence est absolument contraire à l'attitude chrétienne de respect et d'amour.

Quel qu'il soit, tout être humain a un si grand prix que Dieu a donné son Fils pour le sauver.

Nous voulons le dire, nous voulons le vivre.

Déclaration du 24 janvier 1990

Promouvoir la fraternité

Devant les dangers qui menacent l'humanité, et pour continuer à concrétiser l'esprit de la fraternité des enfants d'Abraham, des représentants des trois familles religieuses en France, réunis ce 22 janvier 1991 :

- s'engagent à poursuivre leur communion de prière pour la paix au Moyen-Orient et dans le monde ;
- appellent tous les membres de leurs communautés à se joindre à eux dans cette prière ;
- appellent ensemble au respect de la vie humaine, de l'ordre public, de l'autre dans sa différence, des biens d'autrui. Ils manifestent leur volonté de contribuer au développement d'un climat de confiance et de solidarité mutuelles dans le pays ;
- ont convenu d'un commun accord de garder le contact et de réfléchir ensemble à de possibles actions pour promouvoir la fraternité et la paix.

Déclaration de responsables des grandes familles religieuses de France, 22 Janvier 1991

M. le Grand Rabbín de France, Joseph SITRUK, M. Jean KAHN, Président du Conseil représentatif des Institutions juives de France, **M. le Dr Tedjini HAD-DAM**, Recteur de la Grande Mosquée de Paris, **Mgr JEREMIE**, Président du Comité interépiscopal orthodoxe, **Mgr DUVAL**, Président de la Conférence des Evêques de France, **Pasteur Jacques STEWART**, Président de la Fédération protestante de France.



Quelques membres du Conseil lors de sa session de décembre 1989, rue Clichy, au siège de la Fédération protestante de France.

Noël 90, Communiqué des trois co-présidents

La bonne nouvelle de la venue du Christ, Prince de la paix que nous célébrons à Noël nous incite à porter tout particulièrement dans notre prière chacune et l'ensemble des nations du Proche et du Moyen-Orient. Nous appelons sur elles la bénédiction de la paix.

Nous croyons que la paix n'est pas seulement l'état de non-guerre. Elle est indissociablement liée à la justice économique et sociale, au respect du droit des personnes et des communautés, à la liberté et à la fraternité.

Nous voulons dire notre attente et témoi-

gner de notre soutien à ceux qui, dans notre pays et dans le monde, poursuivent avec détermination la difficile tâche de la recherche de cette paix juste.

Nous demandons à Dieu de donner à tous, sans distinction, une intelligence nouvelle de l'avenir de notre monde.

Jésus, le Fils de Dieu, est venu dans notre monde pour nous délivrer de la fatalité et pour qu'avec Lui nous construisions l'unité de l'humanité.

Paris, 21 décembre 1990

Mgr Joseph DUVAL, Président de la Conférence des Evêques de France ; **Pasteur J. STEWART**, Président de la Fédération protestante de France ; **Mgr JEREMIE**, Président du Comité interépiscopal orthodoxe de France.

Communiqué à l'occasion de "la journée mondiale du SIDA"

Le premier décembre de chaque année a été déclaré, par l'Organisation Mondiale de la Santé, "Journée mondiale du SIDA", afin de développer les actions d'information et de lutte contre cette épidémie. Cette année, le premier décembre est un dimanche. Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France invite les communautés qui se rassemblent ce jour-là à por-

ter dans la prière celles et ceux qui sont frappés par ce mal, celles et ceux qui se dépensent à leur service dans les hôpitaux ou ailleurs, ou qui sont engagés dans des actions éducatives. Cette journée mondiale est aussi un appel à veiller pour que ne se développent pas les réactions de peur et d'exclusion dont sont victimes certaines des personnes atteintes. Ce pourrait être aussi un moment pour les Eglises de s'interroger sur les formes de solidarité, personnelle ou collective, qu'elles mettent en œuvre afin d'apporter un soutien, matériel et spirituel, à ceux qui en ont besoin.

Paris, le 26 novembre 1991

Événements en ex-Yougoslavie

Septembre 1991

Communiqué du Conseil

Le Conseil d'Églises chrétiennes en France suit avec émotion les événements qui endeuillent la Yougoslavie. Il s'associe à toutes les démarches de paix faites par les diverses autorités religieuses en Yougoslavie, le Vatican, le Conseil œcuménique. Il fait appel à tous ceux qui ont une responsabilité dans cette lutte pour qu'ils fassent cesser ces combats scandaleux. Il invite les chrétiens à soutenir par leur prière tous les efforts réalisés pour rétablir la paix et la concorde.

Paris, le 17 septembre 1991

Mgr Joseph DUVAL, Président de la Conférence des Evêques de France, **Pasteur STEWART**, Président de la Fédération protestante de France, **Mgr JEREMIE**, Président du Comité inter-épiscopal orthodoxe en France.

Novembre 1991

Message à l'ensemble des Communautés de Serbie et de Croatie

Représentant les communautés juives, orthodoxes, catholiques, protestantes, musulmanes, en France, nous sommes venus à Belgrade et Zagreb ce 11 novembre 1991, au nom de la mémoire de l'Histoire, au nom de l'amitié pour chacun des groupes nationaux qui composent votre pays.

Nous sommes venus au nom d'une commune conviction : le dialogue, la négociation pour la réconciliation dans la vérité et la justice, peuvent et doivent se substi-



Réunion de prière œcuménique à St-Sulpice.

tuer à l'aveuglement des hostilités qui endeuillent vos familles et ruinent le pays. Nous sommes venus avec assurance vers vous :

- à qui des mandats et des responsabilités politiques importants ont été confiés pour la sauvegarde des droits et des libertés, et du bien-être communautaire ;
- à vous pasteurs et conducteurs spirituels qui partagez avec nous la charge d'être témoins de la miséricorde de Dieu et de la force de son pardon par lequel les plus grandes offenses et les pires haines peuvent enfin être ensevelies.

Nous croyons fermement que vous détenez chacun la capacité d'une parole, d'une démarche nécessaires et suffisantes pour entraîner, ensemble, un arrêt des hostilités meurtrières et conduire vers un processus de résolution pacifique des problèmes aussi difficiles et complexes soient-ils.

Nous sommes venus vous demander instamment de prononcer ces paroles et d'entreprendre ces démarches avant que le cycle de la violence vengée par la violence ne puisse plus être interrompu ni ses désolations consolées.

Nous sommes venus, au nom de nos communautés, partager l'espoir de la paix avec vous, en sachant que la paix l'emportera. Nous l'affirmons, pour votre jeunesse et pour la jeunesse de notre pays. Construisons ensemble cette paix dans toute l'Europe et pour le monde entier.

Le 11 novembre 1991

MM. Jean Kahn et Tedjini Haddam, **Mgr Joseph Duval**, **Pasteur Jacques Stewart**, **Mgr Jérémie**, responsables des grandes familles religieuses de France.

Communiqué du Conseil invitant à la prière

La guerre civile qui fait rage actuellement en Yougoslavie, avec le cortège de souffrances qu'elle entraîne, nous bouleverse tout particulièrement.

Les 11 et 12 novembre, les trois présidents du Conseil d'Églises Chrétiennes en France - catholique, protestant, orthodoxe - se sont rendus avec un représentant de la

communauté juive et de la communauté musulmane, auprès des responsables politiques et religieux à Belgrade et à Zagreb.

Ils voulaient être, auprès des différentes communautés de Yougoslavie, porteurs d'un message appelant à un dialogue dans la justice et la vérité, capable de retourner les esprits pour faire émerger un sentiment de réconciliation dans les deux camps antagonistes.

Dans la communion fraternelle avec les Serbes et les Croates, nous voulons, sans prendre parti pour l'un ou l'autre camp, intercéder auprès du Seigneur pour faire de nous des témoins du pardon au cœur de l'Europe, et pour faire régner la paix dans tous les esprits.

Nous nous adressons aux chrétiens de France de toutes confessions pour les inciter à une prière d'intercession dans leurs communautés ou dans un rassemblement œcuménique, le dimanche 15 décembre 1991.

Paris, le 26 novembre 1991

Avril 1992

Appel pour une Europe fraternelle

Représentants des grandes religions et autorités morales présentes en France, nous nous sommes rendus ensemble, il y a quelques mois, en Yougoslavie. Par cette démarche symbolique, nous entendions appeler à la raison dirigeants politiques et responsables religieux afin de tenter d'éviter le bain de sang qui, à travers les partitions, ravage le pays et menace l'ensemble de l'Est de notre Continent.

Une partie de l'Europe se fractionne aujourd'hui dans un contexte de retour à des nationalismes exacerbés portés à l'intolérance, l'exclusion des minorités, la résurgence du racisme et de l'antisémitisme. Que fait, que peut faire l'autre Europe ? Nous appelons solennellement les dirigeants de l'Europe de la Communauté à poursuivre leur action de rassemblement des nations démocratiques, attachées à une éthique fondée sur la

notion du respect de l'autre. C'est seulement autour de ces valeurs essentielles qu'ils pourront à la fois élargir l'Europe démocratique, y intégrer d'autres nations qui, actuellement, se cherchent désespérément, et affirmer haut et fort que notre continent est et doit rester celui de la liberté.

Paris, le 30 avril 1992

Mgr Joseph DUVAL, président de la Conférence des Evêques de France ; **M. Jean KAHN**, président du Conseil représentatif des Institutions juives de France ; **M. le Pasteur Jacques STEWART**, président de la Fédération protestante de France.

Septembre 1992

Ex-Yougoslavie : un engagement commun pour la paix

Nos communautés ne peuvent pas rester insensibles aux conflits qui ensanglantent aujourd'hui l'ancienne Yougoslavie.

Ces massacres au cœur de l'Europe, devant une communauté internationale impuissante, nous emplissent de douleur et de honte. Nous le ressentons d'autant plus que, de plusieurs côtés, des volontés de "purification ethnique" et des comportements qui en résultent, semblent ressurgir des horreurs du passé. Dans ce conflit où communautés ethniques et appartenance religieuse ont tendance à se superposer, nous tenons ensemble à affirmer qu'aucune religion ne peut être invoquée pour justifier de tels actes. Ils sont en opposition totale avec les valeurs d'amour du prochain et de respect de la personne humaine qui sont au cœur de notre foi. Ils accumulent jour après jour les raisons de conflits et de drames futurs.

Nous appelons à un sursaut de conscience et nous voulons mobiliser nos forces, notre prière et nos actions pour que la paix et un long processus de réconciliation puissent remplacer les actuelles clameurs de la guerre. Nous ne

pouvons qu'approuver les efforts des instances internationales, mais il nous faut être attentifs aussi à être des artisans de paix là où nous sommes. Il en va de notre fidélité, de la survie des peuples et de notre capacité à vivre tous ensemble dans notre vieux continent.

Déclaration de responsables des grandes familles religieuses de France,

Lundi 7 septembre 1992

Docteur Dalil BOUBAKEUR, Recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, **Monseigneur Joseph DUVAL**, Président de la Conférence des Evêques de France, **Monseigneur JEREMIE**, Président du Comité interépiscopal orthodoxe, **Monsieur Joseph SITRUK**, Grand Rabbin de France, **Pasteur Jacques STEWART**, Président de la Fédération protestante de France.

Prière pour la paix dans l'ex-Yougoslavie

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France invite toutes les communautés chrétiennes de France à organiser un temps de prière et de jeûne pour la paix dans l'ex-Yougoslavie. Ce temps de prière devrait être organisé dans la semaine du 8 au 15 novembre. Le Conseil propose cette date en se souvenant que, l'an dernier, les 11 et 12 novembre les responsables français des grandes religions étaient à Belgrade et à Zagreb pour adresser un appel à la paix à tous les responsables politiques et religieux. On pourra, là où ce sera possible, organiser un temps de prière commun aux différentes religions.

Déclaration du 28 septembre 1992

Pasteur Jacques STEWART, président de la Fédération protestante de France ; **Mgr JEREMIE**, président du Comité interépiscopal orthodoxe en France ; **Mgr Joseph DUVAL**, président de la Conférence des Evêques de France.



Tananarive :
vue sur le
"zouma" (marché)

Événements à Madagascar

Messages au Conseil chrétien des Eglises à Madagascar (FFKM)

Février 1989

Chers frères en Jésus-Christ,

Nous nous réjouissons du témoignage d'unité de foi et d'action manifesté par les Eglises de Madagascar auxquelles les Eglises en France sont attachées par tant de liens culturels et spirituels. Nous avons pris connaissance des différentes déclarations et interventions que votre Conseil des Eglises a faites dans le cadre de la vie sociale, économique, politique, culturelle et religieuse, notamment au Congrès de Fianarantsoa, en 1987. Preuve en est la récente publication du document soulignant la responsabilité des chrétiens concernant les élections. Ce document est venu à point nommé à la veille des nombreuses échéances électorales de cette année 1989. Comme vous, le Conseil

d'Eglises chrétiennes en France reste attentif au déroulement de ces différents scrutins qui ne manqueront pas de marquer l'avenir du peuple malgache. Comme vous, nous prions le Seigneur des nations d'être à vos côtés dans votre commune recherche de plus de justice, de liberté et de vérité, exigence fondamentale du Royaume de Dieu.

"Que Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ donnent à tous les frères la paix et l'amour, avec la foi. Que la grâce de Dieu soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour indestructible" (Eph 6, 23-24).

Paris, le 20 février 1989

Pour le Bureau du Conseil d'Eglises Chrétiennes en France : **Le Cardinal Decourtray, Monseigneur Jérémie, Pasteur Jacques Stewart, Co-Présidents.**

Juin 1991

Réunis en séance de Bureau du Conseil d'Eglises Chrétiennes en France le 20 juin 1991, nous vous adressons le message de notre fraternelle pensée. Informés des manifestations qui se déroulent aujourd'hui dans votre pays, et sachant votre attachement et votre engagement particuliers

pour une concertation nationale préparant pacifiquement l'avènement d'une réelle démocratie, nous vous assurons de notre fidèle solidarité et de notre intercession.

Paris, le 21 juin 1991

Mgr Joseph Duval, Président de la Conférence des Evêques de France ; **Mgr Jérémie**, Président du Comité interépiscopal orthodoxe en France ; **Pasteur Jacques Stewart**, Président de la Fédération protestante.

Août 1991

Depuis l'envoi de notre message du 21 juin, nous avons suivi avec attention et inquiétude l'évolution des événements dans votre pays et ceux particulièrement dramatiques et douloureux que vous venez de connaître ces jours derniers. Nous présentons nos messages de sympathie aux familles des victimes de la répression sanglante du samedi 10 août.

Le soutien du FFKM à la mobilisation du peuple malgache pour construire, sans recours à la violence, une démocratie nouvelle est pour nous témoignage de la volonté commune d'envisager cet avenir dans un esprit de réconciliation, dans le

respect du droit, des libertés, et le souci de la solidarité avec les plus pauvres. Nous recevons ce témoignage avec reconnaissance et demandons au Seigneur de vous inspirer et de vous guider chaque jour.

En communion fraternelle d'espérance avec vous.

Paris, le 22 août 1991

Mgr Joseph Duval, Président de la Conférence des Evêques de France ; **Pasteur Jacques Stewart**, Président de la Fédération protestante de France - Co-Présidents du Conseil d'Eglises chrétiennes en France.

4
Février 1993

Chers frères, sœurs en Jésus-Christ,

Le processus démocratique semble en bonne voie à Madagascar, en grande partie par vos efforts et nous en rendons grâce à Dieu. Vous avez mené un combat difficile et vous avez agi avec prudence et persévérance. Au moment où le deuxième tour des élections présidentielles va avoir lieu, nous tenons à vous assurer de notre solidarité, de nos prières. Dans la résolution du Congrès du FFKM de 1982, vous déclariez :

"Il y a vraiment adhésion populaire quand le peuple est guidé par l'idéal auquel il croit et dont il reconnaît le bien-fondé et la justice dans le respect du Fihavanana (Paix dans la justice et dans la solidarité) suivant les aspirations profondes du peuple malgache."

"Cette aspiration est d'autant plus forte quand il sait que cet idéal peut être réalisé. En revanche, elle disparaît lorsque la déception se substitue à l'enthousiasme initial".

Frères et sœurs, nous avons senti cette adhésion et cet enthousiasme, nous l'avons vu, et il nous a semblé être porté par la grande majorité de la population. Mais, n'y a-t-il pas aujourd'hui, une certaine déception ?

Or, ce serait une catastrophe que les acquis de ces deux dernières années qui ont coûté tant de peines et de sang, qui

ont été le fruit de la prière et du dévouement, soient aujourd'hui menacés.

C'est pourquoi, nous nous sentons très liés à vous dans ce combat qui doit permettre aux intérêts particuliers de céder devant les immenses besoins du peuple malgache.

"L'annonce de l'Evangile, déclarez-vous encore en 1982, sera étudiée de concert avec les Eglises pour éclairer les esprits et inculquer à tout chrétien l'amour de la vérité, de la liberté et le goût de l'engagement personnel et collectif" (2Tim 2,15-17).

Nous prions spécialement pour vous pendant cette période difficile qui ira de l'élection présidentielle aux législatives. Nous demandons à Dieu de vous donner un esprit d'intelligence, de courage et de persévérance. Que Dieu vous éclaire, qu'il vous guide dans la communion du Christ !

5 février 1993

Pour le Conseil d'Eglises Chrétiennes en France : **Mgr Joseph Duval**, président de la Conférence des évêques de France ; **Mgr Jérémie**, président du Comité

interépiscopal orthodoxe en France ; **Pasteur Jacques Stewart**, président de la Fédération protestante de France.

Réponse du Conseil chrétien des Eglises à Madagascar (FFKM)

Chers frères et sœurs en Jésus-Christ, Nous, FFKM, nous avons reçu votre lettre du 5 février 1993, et vous en remercions vivement. Cette lettre renouvelle notre confiance et nous encourage fortement à accomplir notre devoir et à témoigner.

Nous avons fait ce que nous avons pu faire, comme les apôtres disaient : "Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devons faire" (Lc 17,10).

Le deuxième tour de l'élection présidentielle du 10 février dernier s'est passé avec calme, et nous attendons le résultat officiel d'ici quinze jours environ.

Encore une fois, nous vous remercions et demandons pareillement à Dieu de vous éclairer et de vous guider dans la mission du Christ.

Le 12 février 1993

Pour le Conseil chrétien des Eglises à Madagascar (FFKM) : Le Vice-Président, **Mgr Rémi-Joseph Rabenirina**

BAPTEME EUCHARISTIE MINISTÈRE

1982-1990

Rapport sur le processus "BEM"
et les réactions des Eglises

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

Commission de foi et constitution

Préface de John Deschner et Günther Gassmann

Cerf

CONFESSER LA FOI COMMUNE

Explication œcuménique de la foi apostolique
telle qu'elle est confessée
dans le Symbole de Nicée-Constantinople (381)

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

Commission de foi et constitution

Préface de Jean-Marie R. Tillard

Cerf

L'Association Unité des Chrétiens a fait paraître pour Pâques 93 une bande dessinée sur l'œcuménisme à partir de douze personnages

La Robe sans Couture

LES HÉRAUTS DE LA FOI
ET DE L'UNITÉ

ÉDITEURS :

Père Guy Lourmande, Père Georges
Carpentier,
Alain Royer
On peut la commander dès maintenant

NOM :

ADRESSE :

Commandeexemplaire(s)
de la B.D. "LA ROBE SANS COUTURE"
Prix : 75 Frs + Port à régler au reçu de la
facture

Envoyer à : Association pour l'Unité des
Chrétiens

80, rue de l'Abbé Carton -
75014 PARIS
Tél. 45.42.00.39
Fax. 45.42.03.07

Service soutien

✕ ✕ ✕ "L'amour surmonte les peurs"

Voici la Pentecôte. "L'Esprit du Seigneur est sur nous".

Dans cet Esprit, notre tout nouveau Conseil d'Eglises chrétiennes en France ose une parole publique. L'Esprit du Christ, "le même hier, aujourd'hui et demain", nous appelle à la liberté et à la conversion. La peur guette nos communautés et chacun de nous, la peur qui engendre le repli sur soi et éloigne du prochain. C'est oublier la richesse de l'Esprit Saint qui réconcilie les différences.

"Qui donc est mon prochain ?" ou plutôt de qui sommes-nous le prochain ?

Le Christ s'est fait pauvre et serviteur. Il s'est fait le prochain des pauvres, des aveugles, des captifs, des opprimés (cf. Luc 4, 18-19). Crucifié, il est ressuscité d'entre les morts. Par notre proximité, il se rend proche du démuné, de l'exclu, de l'étranger.

"La terre appartient au Seigneur" (Psau-me 24,1).

De tout temps, l'Eglise a tenté de l'attester et de vivre la liberté par rapport à l'esprit de possession et l'autosuffisance. Il existe en France des communautés chrétiennes qui ont connu la condition d'exil et d'immigration : elles ont été accueillies par les autres chrétiens. Aujourd'hui, les uns et les autres, nous nous efforçons dans les paroisses, les mouvements et les services, de pratiquer une solidarité active : aides d'urgence, contribution au développement, souci d'éduquer à la convivialité entre tous ceux qui vivent sur le sol de notre pays.

D'autres que nous œuvrent dans le même sens : nous nous réjouissons de

les rencontrer dans le service des hommes. Pourtant tous ces efforts sont encore insuffisants face à tant de détresses. Chrétiens, c'est notre vocation de nous ouvrir toujours plus, d'esprit et de cœur, à l'appel de l'amour de Dieu. L'amour surmonte les peurs ; il donne sens, contenu et avenir à la solidarité. Celle-ci atteste dès maintenant la victoire et le règne de Celui à qui le monde appartient.

Le 16 mai 1988.

✕ ✕ ✕ Nos Eglises, solidaires de tous nos compatriotes

Noël ! Le Fils de Dieu est né, homme parmi les hommes.

Chrétiens de toutes confessions, malgré nos faiblesses, une même foi nous unit : à Noël, nous affirmons la présence de Dieu parmi nous. Notre monde est aimé de Dieu.

Ce mystère nous ouvre un chemin pour devenir plus humains dans la prière, le pardon et le partage. Joyeusement, nous en rendons grâce. Notre espérance, nous voulons la partager avec nos contemporains : Le règne de Dieu est là ! Oui, notre monde est aimé de Dieu. En lui donnant son Fils, Dieu lui apporte la justice et la paix, la fraternité et l'amour. Emmanuel : Dieu est avec nous. Jésus notre Frère et notre Sauveur habite notre humanité. Ce monde est animé par l'Esprit de Dieu.

Telle est notre espérance. Nous voulons en rendre compte à tout homme pour qu'elle éclaire son existence.

Le règne de Dieu est là !

Comment s'achève pour nous cette année 1988 ? Dans l'incertitude, la souffrance, la précarité ? dans les conflits sociaux ? dans l'expression de notre solidarité dont nous avons été témoins ? dans l'amélioration des conditions de vie ?

Nous savons que Dieu est avec nous dans notre volonté de partage et de convivialité, dans notre recherche de réconciliation entre groupes, races et nations.

Au cours de cette année, les efforts pour

mettre un terme à des conflits qui s'enlisaient dans le feu et le sang n'ont pas été vains.

Nous croyons que Dieu est à l'œuvre dans le cœur des croyants, des hommes et des femmes qui luttent contre les injustices, la violation des libertés, la torture, pour que, partout, l'homme soit respecté en tous ses droits.

Le règne de Dieu est là !

Chrétiens, nous serons quotidiennement convoqués au rendez-vous du pardon et de l'amour. Au cours de l'année qui s'ouvre, nous serons invités à être vigilants et prêts à agir. Le drame récent de l'Arménie nous appelle à la prière et à la solidarité. Avec tous les Français, nous commémorerons le Bicentenaire de la révolution : nous nous laisserons provoquer par les idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité, tels que nous les lisons à la lumière de notre foi.

Nos Eglises participeront, à la Pentecôte, au rassemblement œcuménique européen pour la paix, la justice et la sauvegarde de la création.

En notre pays, nos Eglises demeureront solidaires de tous nos compatriotes, proposant leur témoignage sans l'imposer par une quelconque pression, mais avec la force de notre conviction : l'Evangile peut être, pour l'homme et pour la société, chemin de conversion et d'espérance. Noël nous conduira jusque-là.

Message de Noël 88, samedi 24 décembre 88

Message à l'attention de :

Sa béatitude Mgr Nasrallah Sfeir, Patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient,
Sa béatitude catholique Karekin Sarkissian,
Sa béatitude Ignace IV d'Antioche,
Mgr Maximos V Hakim, Patriarche d'Antioche des Grecs melkites catholiques,
M. le Pasteur Sarkissian.

✕ ✕ ✕ Au sujet du Liban

Votre appel de détresse a été entendu. Nous ne pouvons consentir à ce que votre pays disparaisse sous les ruines des combats en cours qui doivent cesser dans les plus brefs

délais. En ce temps de Pâques, notre prière se fait intense afin que survivent votre patrie et toute sa population.

Forts des liens étroits qui unissent la France et le Liban, nous sommes décidés à agir selon nos possibilités pour que, soutenue par l'opinion publique, la concertation des Etats obtienne le retour de la paix sur votre sol dans la sauvegarde de votre identité nationale.

Chantilly, le 31 mars 1989

Les Présidents du Conseil d'Eglises chrétiennes en France : **Pasteur Jacques STEWART**, Président en exercice, Président du Conseil de la Fédération Protestante de France ; **Cardinal Albert DECOURTRAY**, co-président, président de la Conférence des Evêques de France ; **Mgr JEREMIE**, co-président, président du Comité interépiscopal orthodoxe de France ; et les membres du Bureau du Conseil d'Eglises chrétiennes en France : **Mgr Jean VILNET**, Evêque de Lille, président de la Commission épiscopale pour l'Unité des chrétiens ; **Archimandrite Nerseh BABOUDJIAN**, Eglise arménienne apostolique ; **P. Michel EVDOKIMOV**, co-secrétaire orthodoxe ; **Pasteur Michel FREYCHET**, co-secrétaire protestant ; **P. Damien SICARD**, co-secrétaire catholique.

A Son Eminence
Le Cardinal Decourtray

Grand et Fraternel merci pour votre message de solidarité humaine et chrétienne que j'ai communiqué ce jour à tous ses destinataires. Prière transmettre notre vive gratitude à tous les signataires du message, président, co-présidents et membres du Bureau du Conseil d'Eglises chrétiennes de France. Nous comptons sur vos efforts persévérants auprès de l'opinion et des gouvernants pour arrêter les bombardements aveugles de la population civile libanaise et de ses moyens de subsister, avant de pouvoir reprendre en mains son destin politique. Les différents secteurs du pays sont iniquement coupés. Les uns des autres et une large partie de la population est incapable de résister et de s'exprimer. Demeurez la voix des sans-voix et que le Seigneur ressuscité vous donne santé et force pour votre noble et courageuse mission de justice et de paix.

NASRALLAH-Pierre SFEIR
Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient

Télégramme

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France (catholiques, protestantes, orthodoxes, armé-

nienne apostolique) ouvrant sa séance le 11 mai à 18h veut vous exprimer son horreur et sa peine sur la profanation des sépultures de Carpentras, vous assurer de sa prière au Dieu tout-puissant et de sa sympathie attristée.

Message adressé à :

Monsieur Jean KAHN, président du CRIF ; **Messieurs les grands rabbins SITRUK et SIRAT** ; **Monsieur le rabbin BISMUTH**, de Carpentras ; aux familles des défunts inhumés dans le cimetière juif de Carpentras et à toute la communauté juive de France.

Les membres du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (catholiques orthodoxes, arménienne apostolique, protestantes, anglicane) viennent vous exprimer par ce message leur peine profonde et leur intense solidarité en ce jour où ce cimetière accueille les familles juives plongées comme en un nouveau deuil par l'inqualifiable atteinte au respect des morts et à l'intégrité de ce lieu du repos dont leurs défunts viennent d'être victimes.

A la réprobation unanime de l'opinion, nous joignons notre silence religieux et la prière de nos communautés.

Nous voulons pour notre part contribuer à ce que de tels actes, prémédités ou non, ne puissent plus se reproduire.

Nous continuerons à dénoncer (comme nous l'avons fait souvent et encore le 24 janvier dernier) les paroles, les attitudes, les actes hostiles à l'égard des diverses communautés ethniques ou religieuses qui vivent en notre pays.

Nous résisterons aux courants toujours menaçants de l'antisémitisme et nous poursuivrons l'éducation religieuse de nos fidèles, des jeunes générations spécialement, au respect de l'autre en quelque situation qu'il se trouve.

Nous voulons poursuivre une lecture plus attentive de la Parole de Dieu, spécialement celle que nous avons reçue par le peuple d'Israël, afin que les communautés chrétiennes résistent à toute tentative d'élever au rang d'idéologie la différence ethnique, culturelle et religieuse et d'insinuer le soupçon et la peur sécuritaire dans les rapports sociaux.

Nous vous promettons de joindre ainsi, à nos paroles de solidarité dans votre

épreuve, une action persévérante afin que notre nation reconnaisse et respecte toujours les croyants juifs qui partagent avec nous le destin de notre pays. Que le Seigneur nous accorde à tous sa bénédiction !

Paris, le 12 mai 1990

CRIF
Conseil représentatif des Institutions
juives de France

Messieurs,

La tragédie de Carpentras et ses séquelles ont prouvé à la communauté juive de France que les forces vives de la nation, le peuple de Paris et de province, avaient spontanément réagi et montré leur détermination à ne pas laisser les idéologies d'exclusion entamer l'âme de notre pays.

Parmi les innombrables messages de solidarité qui nous sont parvenus, le vôtre nous est allé droit au cœur.

Je voulais vous le dire, en mon nom personnel et au nom du CRIF qui a appelé à la marche silencieuse, avec mes sentiments de fraternité.

Paris, le 8 juin 1990
Jean KAHN, Président du CRIF

Accueillir l'étranger

Présenté au Conseil d'Eglises chrétiennes, en juin 1992, par la CIMADE et la Commission épiscopale des Migrations, ce texte a été publié fin septembre.

Campagne œcuménique

Les bouleversements qui agitent l'Europe et le Tiers Monde donnent des dimensions nouvelles à la perception de l'étranger.

Des frontières sont tombées, soulevant de nouveaux espoirs.

Des nationalismes se développent dans la violence. Les déséquilibres croissants entre le Nord et le Sud accentuent l'importance des phénomènes migratoires.

Dans notre pays, l'opinion est traversée de courants contradictoires : la peur le dispute à la solidarité, l'exclusion à l'accueil. La résurgence de courants racistes et xénophobes pose de plus en plus un véritable défi pour la cohésion de toute la société.



Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France lance la campagne œcuménique «Accueillir l'étranger» à l'initiative de la CIMADE et de la Commission épiscopale des Migrations.

De gauche à droite :

M. Jean Théoleyre, Mgr Duval, le Pasteur J. Stewart et Mgr Jérémie.

Aujourd'hui, des questions se posent auxquelles nous ne pouvons échapper :

- * Comment vivre ensemble, en dialogue, dans le respect de nos identités ?
- * Comment veiller à ce que l'asile reste un droit de l'homme respecté ?
- * Comment envisager de nouvelles formes de partage ?

L'accueil de l'étranger constitue, pour notre société, un défi urgent et vital. Le temps est venu d'oser provoquer un débat positif.

Ce défi, les chrétiens doivent contribuer à le relever de façon claire et résolue, avec tous ceux qui, au jour le jour, font l'expérience que vivre ensemble est possible.

La démarche œcuménique manifeste que des lectures de l'Évangile et des traditions différentes s'enrichissent mutuellement, confrontées aux mêmes appels, que l'accueil de l'étranger commence par l'ouverture à ceux qui nous sont proches.

Tous les hommes sont frères, créés à l'image de Dieu, quelle que soit leur culture ou leur race. "Tu n'opprimeras pas l'étranger, mais tu le traiteras comme l'un des tiens... Tu l'aimeras comme toi-même". Le comportement à l'égard de l'étranger est signe de la fidélité à Dieu lui-même. Jésus va jusqu'à s'identifier à

lui. "Quand t'avons-nous vu étranger et t'avons-nous accueilli ?... Je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait".

La rencontre de l'étranger, qu'elle soit d'amitié ou de confrontation, est source de transformation et de progrès. Une société qui regarde l'étranger comme une menace est livrée à tous les conflits et exposée à l'autodestruction.

La situation que nous vivons, les principes qui sont en cause, nous pressent à lancer cet appel à l'ensemble des communautés chrétiennes : partout où c'est possible, regroupons nos efforts, suscitons des initiatives, mobilisons-nous de façon œcuménique et décentralisée pour la réflexion, le débat public et l'action :

- * la réflexion parce qu'il faut retrouver les racines de nos solidarités,
- * le débat public parce qu'il faut atteindre une opinion marquée par les discours sécuritaires,
- * l'action parce qu'il faut valoriser ce qui se fait déjà et inventer de nouveaux chemins de rencontre.

Osons l'espérance, ouvrons une brèche dans le mur de la fatalité et de la peur.

Paris, 28 septembre 1992

Témoignage

Aux Eglises membres du Conseil d'Eglises chrétiennes en France

Chers frères et sœurs,

Le Conseil d'Eglises chrétiennes a été récemment interpellé par les délégués français de nos Eglises au Rassemblement œcuménique européen (ROE), à Bâle (15-21 mai 1989).

En effet, réunis pour un week-end au début du mois de février 1990, neuf mois après leur participation aux travaux du ROE, les délégués ont, avec le recul nécessaire, échangé leurs impressions, repris les recommandations votées à Bâle et tenté d'imaginer les suites qui pourraient leur être données en France même.

Dans cette perspective, les délégués ont exprimé avec force deux souhaits :

- **premier souhait** - le plus important : voir les responsables de nos Eglises encourager et faciliter la diffusion des documents conclusifs de l'Assemblée de Bâle, et, par là, attirer l'attention des membres de toutes les communautés locales sur l'importance de l'événement œcuménique et sur l'urgence du thème "Justice, Paix Sauvegarde de la Création".

- **deuxième souhait** : inviter les communautés locales à mettre l'accent sur quelques-unes des recommandations du Document final de Bâle, trop nombreuses pour être prises en considération dans un même lieu.

Les délégués ont bien mesuré la difficulté d'établir un choix. A leurs yeux, toutefois, et eu égard au contexte français, ils considèrent comme particulièrement significatives de la démarche œcuménique présente et à venir en France les priorités doctrinales et éthiques suivantes :

- L'interdépendance des trois thèmes : Justice, Paix, Sauvegarde de la création ;
- Notre rapport à la création ;
- Le lien entre la proclamation de la grâce et la recherche d'une éthique ;
- Les relations entre Eglises et pouvoirs ;
- L'adoption par nos Eglises de démarches plus synodales dans la perspective d'une ecclésiologie de communion.

Ces questions doctrinales paraissent affleurer à la réflexion de tel ou tel point particulier du thème de Bâle. Ces points se caractériseraient par l'adoption œcuménique d'un style de vie plus évangélique portant par exemple sur :

- la nouvelle conception du travail ;
- la lutte contre les pauvretés, les oppressions et les différentes formes de discrimination (femmes, jeunes, étrangers...);
- les violences de la vie quotidienne ;
- le gaspillage de l'énergie ;
- les politiques de militarisation et d'armement ;
- les atteintes à l'environnement.

Le Conseil d'Eglises chrétiennes fait sienne cette attente des délégués et vous demande de vouloir bien vous en faire activement l'écho en utilisant tous les canaux de communication à votre disposition. Il nous semble en particulier important que vous sollicitiez les groupes œcuméniques et que vous saisissiez toutes les occasions de partage pour réfléchir aux interrogations ci-dessus évoquées, en vue de témoignages originaux concrets dont le caractère œcuménique sera manifeste.

L'événement de Bâle n'est pas un événement révolu. Il s'inscrit dans une perspective dynamique. L'Assemblée mondiale de Séoul (6-12 mars 1990) vient,

de son côté, de marquer une nouvelle étape. D'autres rencontres œcuméniques européennes sont déjà en préparation. C'est donc dans un processus continu que nos Eglises se trouvent désormais engagées.

Dans la communion du Crucifié Ressuscité, nous vous adressons, chers frères et sœurs, nos très cordiales salutations.

Pâques 1990

P.S. Nous vous serions reconnaissants de communiquer cette lettre à vos communautés et mouvements respectifs ainsi, naturellement, qu'aux groupes œcuméniques.

Les Co-Présidents, **Cardinal A. DECOURTRAY**, Président de la Conférence des Evêques de France; **Pasteur J. STEWART**, Président de la Fédération protestante de France ; **Mgr JÉRÉMIE**, Président du Comité interépiscopal orthodoxe de France.

Indications bibliographiques :

- "Message et Document final de Bâle". *Documentation catholique*, n°1989 ;
- *Rassemblement œcuménique européen de Bâle - Paix et Justice pour la création entière*, version intégrale, Cerf, 1989 ;
- *Paix et justice pour la création entière*, version abrégée, Cerf, 1989 ;
- *Revue Unité des Chrétiens*, n°77, janv. 1990, 80, rue de l'Abbé Carton, 75014 Paris ;
- J.M. PRIEUR, *Responsables de la création*, Labor et Fides, 1989 ;
- René COSTE : *Paix, Justice, gérance de la création*, Nelle Cité, 1989 ;
- René COSTE : "Paix et Justice pour la Création entière. Le rassemblement œcuménique européen de Bâle, 15-21 mai 1989". *Documents-Episcopat*, n°1, janvier 1990, 106 rue du Bac, 75341 Paris cedex 07.

Le commerce des armes, plaie de nos sociétés

Appel aux Eglises

Les Eglises sont appelées à jouer le rôle de sentinelle pour les nations au milieu desquelles elles vivent et dont elles sont solidaires. La foi aide les hommes à ne jamais prendre les données d'une situation

comme une fatalité. La foi aide à ordonner les conditions d'un choix. La foi favorise la réflexion à l'encontre des prétendues évidences.

Vendre des armes n'est pas une fatalité. Le commerce des armes est l'une des plaies collectives de notre organisation internationale sur lesquelles il faut alerter notre pays.

Les exigences éthiques de notre foi ne peuvent pas rester à l'état de protestation verbale, mais nous devons sans cesse chercher les moyens pratiques de transformer les réalités sociales et politiques. Nous, chrétiens, vivons la tension entre une espérance qui aspire à un monde renouvelé par le refus de l'injustice et de la violence, et une espérance qui se traduit dans une efficacité politique. L'Evangile nous pousse à l'action prophétique et responsable.

Les errements de notre pays sont aussi les errements de ses citoyens, y compris de ses citoyens chrétiens.

Seule une prise de conscience accrue de l'opinion publique, c'est-à-dire aussi de nous tous, permettra de franchir les étapes vers un ordre moins menaçant et plus juste.

Voilà pourquoi il convient de prendre le risque d'indiquer selon quelles lignes un ordre plus juste pourrait se construire aujourd'hui.

Appel aux pouvoirs publics

Le contrôle des transferts d'armes est non seulement une exigence éthique, mais encore un objectif de sécurité. La guerre du Golfe a rappelé que des armes françaises pouvaient être retournées contre des soldats français ou alliés. Longtemps taxée d'irresponsable ou de naïve, notamment dans le discours des Eglises⁽¹⁾, l'exigence d'une limitation accrue des transferts d'armes apparaît aujourd'hui comme la seule attitude vraiment responsable sur le long terme.

Nous en appelons aux pouvoirs publics. Que le critère de l'équilibre et de la stabilité de la région où se trouve le pays acheteur soit premier, lorsqu'il s'agit

d'autoriser une vente d'armes. Que des systèmes d'armes français ne contribuent pas à augmenter l'insécurité dans une région de la planète. Que les armes vendues ne servent qu'à la défense et non à la menace ou à l'agression. Que la situation des droits de l'homme soit prise en compte dans les décisions d'exportation. Nous en appelons au Parlement : qu'il exerce son contrôle comme il est normal dans une démocratie parlementaire. Et qu'ainsi il contribue à nourrir le débat public qui doit avoir lieu sur un tel sujet qui engage dans le monde la responsabilité de la France.

**Appel aux militaires,
aux spécialistes, chercheurs,
travailleurs de l'armement**

Que les militaires, scientifiques, chercheurs et spécialistes mettent en œuvre leurs savoirs, non pas seulement pour produire des armes et les perfectionner, mais aussi pour perfectionner les méca-



ANNEXE

1. Actualité du sujet

Un meilleur contrôle des transferts d'armes, exigence éthique, est aussi devenu un objectif de sécurité, et une contribution majeure que la France pourrait offrir pour l'avènement d'un ordre international plus sûr et plus juste.

Il est clair que le dossier des ventes d'armes françaises est complexe. C'est la raison pour laquelle il faut l'examiner sous tous ses aspects, afin de dégager les progrès possibles sur la voie d'un ordre de sécurité collective, dans lequel les peuples consacraient une part moindre de leurs richesses à l'acquisition d'armes.

Les ventes d'armes sont habituellement justifiées par des arguments d'ordre politique, économique ou social, arguments où l'éthique ne trouve souvent que malaisément son compte.

2. Les arguments économiques

Les arguments économiques et sociaux, qui poussent à un accroissement des ventes d'armes, ont souvent dans le passé prévalu, en raison de leurs avantages : sauvegarde de l'emploi, équilibre de la balance des paiements, maintien du plan de charge des entreprises,

amortissement des coûts de recherche-développement, abaissement des coûts unitaires des matériels grâce à l'allongement des séries.

Ces avantages ne sont pas niables. Mais ils sont inférieurs à ce que l'on prétend en général, si l'on tient compte de tous les facteurs :

- l'importance du soutien de l'Etat, notamment le financement de la recherche-développement ;
- les compensations accordées à l'acheteur : charge de travail dans le pays acheteur, facilités de crédit, taux privilégiés...
- les frais engagés par l'Etat pour favoriser les exportations d'armes ;
- le non-paiement des achats par le client insolvable. Le cas de l'Irak est ici le plus récent et l'un des plus éloquents.

L'Etat, directement ou indirectement, subventionne largement le secteur de l'industrie d'armement. Cela relativise les avantages économiques reconnus à cette branche exportatrice. Il faut remarquer aussi que sont exclus de l'exportation tous les matériels qui entrent dans la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

3. Les exportations d'armes, génératrices d'emploi

Après un développement important des exportations dans la période 1970-1985, les industries d'armement sont aujourd'hui

confrontées à une nécessaire reconversion. Une réduction d'emploi dans le secteur a déjà commencé.

L'appareil de production sera de plus en plus surdimensionné, si l'on tient compte des projets de réduction du format des armées en cours dans tous les pays, suite à la diminution des menaces et aux accords de limitation des armements (accords FCE : Forces conventionnelles en Europe ; et TAC : Traité sur l'armement conventionnel).

Nous allons inéluctablement vers une diminution du nombre de personnes employées dans l'industrie d'armement, et vers une restructuration de ce secteur.

Les problèmes sociaux liés à une telle reconversion, pour difficiles qu'ils soient pour les personnels concernés, ne sont cependant pas inédits dans l'histoire sociale récente de la France. Lucidement expliquées, accompagnées par un plan social, étalées dans le temps, ces réductions d'effectifs devraient s'effectuer sans drames majeurs dans l'industrie d'armement comme elles ont eu lieu dans bien d'autres secteurs de l'économie.

4. La priorité doit rester aux arguments politiques et éthiques

Même si les arguments économiques et sociaux en faveur des exportations d'armement avaient une valeur incontestée, il faut

nismes de contrôle, les accords de limitation d'armement, les procédures de surveillance.

Que tous les spécialistes collaborent pour arriver à transformer l'idéal de la "suffisance défensive" en un concept opératoire, quantifiable et vérifiable.

Que ceux qui vivent de l'industrie de l'armement regardent avec lucidité les transformations nécessaires à ce secteur économique, et se préparent, avec l'aide des pouvoirs publics, aux reconversions nécessaires.

Appel à tous

La limitation et le contrôle des transferts d'armes ne constituent pas un moyen suffisant pour réduire les tensions et les conflits armés dans notre monde. Ils n'en sont qu'une étape et qu'un moyen. La limitation des transferts d'armes doit être vue sur l'horizon d'une réduction des conflits dans le monde, d'une acceptation de la médiation comme solution des crises, et d'une meilleure disponibilité à faire advenir un ordre mondial plus juste et plus respectueux

de tous. C'est à chacun d'œuvrer, là où il se trouve, avec les responsabilités qui sont les siennes, pour que se développe une société où règne une paix véritable. Qu'advienne ainsi dans la société, par delà la situation de guerre et de non-guerre, l'esprit de vérité et de justice !

26 novembre 1991

(1) Voir le texte du Conseil permanent de l'Episcopat français et du Conseil de la Fédération protestante de France du 13 avril 1973, "L'Engrenage".

draît maintenir qu'en cette matière, la priorité doit rester aux arguments politiques et éthiques, précisément parce que ces matériels posent des problèmes spécifiques.

5. La seule justification des transferts d'armes : que l'acheteur accède à la "suffisance défensive"

Certains transferts d'armes sont et resteront justifiés. C'est une conséquence du principe de la légitime défense.

En effet, s'il est légitime de se défendre contre un agresseur, y compris par l'utilisation de la force armée, il est légitime de posséder des armes, et donc aussi d'en produire. A moins de vouloir réserver ce droit aux quelques grands pays de la planète capables de fabriquer eux-mêmes des armes, il faut donc reconnaître à tous les peuples qui ont à se défendre le droit d'acheter des armes. Il y a donc légitimité également des transferts d'armes, pour autant qu'ils sont ordonnés au but de la légitime défense de l'acheteur.

S'il n'en est pas ainsi, si les armes ne sont pas acquises en vue de la défense, mais si elles servent au prestige, à l'agression ou à la pression sur les pays voisins, le pays vendeur d'armes peut voir sa propre responsabilité engagée.

Ces considérations devraient donner à réfléchir à la France et à ses dirigeants. Dans quel but les armes françaises sont-elles acquises, voire utilisées ?

Aucun transfert d'armes ne devrait être effectué sans que soit posée honnêtement la question : quel sera l'usage de ces armes ? Cette question est adressée aussi bien au vendeur qu'à l'acheteur.

Les transferts d'armement ne doivent avoir lieu que pour permettre à un pays de satisfaire ses besoins légitimes de sécurité. L'armement acheté doit permettre une défense du pays. La question qui se pose toujours s'énonce donc ainsi : Cette vente contribue-t-elle à permettre à l'acheteur d'atteindre un niveau

de suffisance défensive en matière d'armement ? ou la vente va-t-elle introduire dans la région un élément de déstabilisation, et inquiéter les voisins de l'acheteur ?

Il n'y a pas de réponse facile à cette question. Il faut trouver des critères afin de mesurer avec sérieux la notion de suffisance défensive. Cela permettrait de légitimer ou non une vente d'armes.

Il faut tenir compte à la fois d'un élément qualitatif : l'armement vendu est-il offensif ou défensif (en sachant que plusieurs types d'armement possèdent les deux fonctions) ? L'armement vendu va-t-il introduire dans la région un élément déstabilisateur ? parce qu'il donne au pays acheteur un avantage qualitatif, ce qui va inciter les pays voisins à se lancer eux aussi dans l'achat de cette nouvelle technologie, et ce qui finalement relance la course aux armements.

En tenant compte de la position diplomatique du pays acheteur, du déploiement de ses forces, de la stratégie qu'il affiche, de la situation et de l'équipement de ses voisins, etc., il devient possible de tenter de répondre à la question : l'armement exporté contribue-t-il ou non pour l'acheteur à l'acquisition d'un niveau de suffisance défensive légitime ?

6. L'argument politique traditionnel

La justification politique des exportations d'armement dans le passé s'énonçait souvent de la manière suivante : dans un monde constitué de deux blocs antagonistes, la position originale de la France - y compris comme vendeur d'armes - offrait à de nombreux pays en quelque sorte une "troisième voie", qui leur permettait d'échapper à une inféodation stricte à l'un des deux grands.

Quoi qu'il en soit de la pertinence de cet argument dans le passé, il faut enregistrer que nous sommes entrés dans une ère nouvelle. L'opposition idéologique et militaire entre les deux blocs est largement atténuée. Nous vivons un moment rare où pourrait se dégager

en quelque sorte un consensus sur les grands principes de la vie sur notre planète en ce qui concerne le droit international, les droits de l'homme, la prééminence du droit sur la force, le rôle de l'ONU et des organisations régionales. Cette situation doit être mise à profit pour renforcer le droit à la médiation comme régulation des conflits internationaux, pour diminuer la charge des armements dans les budgets nationaux, pour diminuer les menaces que fait peser sur la sécurité des peuples l'accumulation des arsenaux.

Aucun argument économique à courte vue ne doit détourner la France d'apporter sa contribution à la construction d'un nouvel ordre mondial, qui soit vraiment un ordre fondé sur le droit et la justice, pour tous et non seulement pour les plus forts.

La France ne doit pas manquer l'occasion historique que nous vivons. Il est possible actuellement, après l'éclatement de l'Empire soviétique, après la guerre du Golfe, après les efforts de démocratisation entrepris dans tant de pays, de nous orienter vers une meilleure régulation des transferts d'armes dans le monde. Soyons présents à ce rendez-vous de l'histoire.

7. Les objectifs d'une politique de transferts d'armes

Les objectifs d'une politique française des transferts d'armes pourraient être : l'interdiction absolue de transfert pour certains matériels, la limitation des transferts pour d'autres catégories, la limitation en fonction des niveaux d'armements atteints dans la zone du pays acheteur.

8. L'interdiction absolue de certains transferts

La politique française de transferts d'armes doit être cohérente avec les objectifs généraux de la politique, en particulier avec les efforts récents de la France pour favoriser des

accords mondiaux et régionaux pour limiter et contrôler les armements.

La France s'efforce d'obtenir au plan international l'interdiction absolue de l'usage, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques et chimiques. Il est logique que le transfert de ces armes soit déjà interdit.

Puisque la France respecte les clauses du Traité de Non-Prolifération nucléaire, et s'engage à le signer maintenant, il faut se féliciter que l'interdiction d'exportation s'applique aussi aux systèmes d'armes nucléaires.

La question est moins simple en ce qui concerne les transferts de technologie. On peut distinguer clairement au niveau des principes l'usage militaire et l'usage civil de certaines technologies, mais dans la pratique le passage de l'une à l'autre est plus difficilement contrôlable.

9. La limitation des transferts pour les autres types d'armements

Pour les transferts de tous autres types d'armements, il faut examiner deux critères : l'usage possible des armes transférées et la situation du pays acheteur.

En ce qui concerne la nature des armes vendues, il faudrait veiller qu'elles ne puissent servir à la répression interne. Mais là encore, il est plus facile d'énoncer des principes que de tracer dans le concret une limite claire entre des matériels qui ne serviraient qu'à la défense contre une agression venant de l'étranger, et des matériels susceptibles d'aider les forces armées d'un pays à réprimer des manifestations, des grèves, etc. Il faut d'ailleurs remarquer que, dans ce domaine, c'est même la distinction entre matériels militaires et matériels à usage civil qui est difficile à effectuer. La distinction réside moins dans le matériel éventuellement exportable que dans l'usage qui en est fait.

Un autre critère fondamental doit présider à tout transfert d'armement : celui de l'équilibre régional.

Aucune vente ne devrait créer un déséquilibre régional. Chaque Etat est souverain, et chaque Etat détermine ses besoins. Mais la question de la sécurité ne concerne jamais un Etat isolé, indépendamment de ses voisins. Aussi, aucun Etat ne peut prétendre déterminer à lui tout seul quel est le niveau d'armement nécessaire à sa sécurité. Cela ne peut se définir que par la communauté des nations, en commençant par les Etats de la région concernée et en tenant compte de la situation de cette région.

On se rend bien compte de la complexité de la question. On voit aussi que si la France avait appliqué ces critères dans le passé, elle aurait renoncé à certaines exportations d'armement parmi les plus contestables.

Si la France veut contribuer à l'émergence d'un ordre mondial plus juste, et plus pacifique, si elle souhaite que les pays, surtout les

plus pauvres, consacrent des parts moindres de leurs richesses à leurs efforts d'armement, si elle souhaite exercer une influence stabilisatrice afin que les oppositions d'intérêts et les conflits internationaux se résolvent par la négociation et non par l'action armée, elle doit mettre sa politique de transferts d'armes en harmonie avec les exigences de son idéal proclamé. La contribution à l'établissement de l'équilibre des forces dans chaque région du monde devient alors un élément central de cette politique.

10. Le respect de la souveraineté de chaque Etat

Vendre des armes à un Etat qui en fait la demande c'est, dit-on, une manière de respecter sa souveraineté. Mais si ces armes lui permettent d'exercer une pression sur ses voisins, le vendeur porte atteinte à la souveraineté des pays voisins de l'acheteur.

11. Les moyens d'un contrôle accru des transferts d'armes

Les moyens de contrôle des transferts d'armes existent : il s'agit de les rendre plus efficaces, de les perfectionner, de renforcer la volonté politique afin que les mécanismes de contrôle jouent. Il s'agit enfin de s'orienter vers un contrôle européen et international des transferts d'armes.

11.1 En fait, les mécanismes de contrôle des transferts d'armes existent dans le système institutionnel français. Ils sont complets, rigoureux, servis par un personnel qualifié.

Mais ces mécanismes sont centralisés, utilisent généralement une procédure non publique, et dépendent du pouvoir exécutif. La volonté politique de limiter ou de moraliser ces transferts d'armes ne peut donc être vérifiée par le Parlement et plus largement par l'opinion publique.

11.2 Pour accroître l'efficacité du système de contrôle, on pourrait envisager plus de transparence, plus de publicité. Il serait souhaitable qu'un rapport détaillé annuel au Parlement permette au moins de prendre connaissance des transferts d'armes effectués. Cela permettrait en même temps un contrôle par l'opinion publique. Tout contrat important devrait faire l'objet d'une communication spécifique au Parlement.

11.3 Faut-il un contrôle parlementaire a priori des transferts d'armes ? Certains pays étrangers ont adopté ce système, qui associe les élus du peuple à une décision grave. Mais dans ce cas, il faut donner au Parlement les moyens d'investigation et de contrôle suffisants, pour lui permettre de juger en connaissance de cause de la pertinence ou non des transferts envisagés.

11.4 Un observatoire de la production et des transferts d'armement, doté de moyens importants, pourrait servir de moyen d'infor-

mation pour le Parlement et pour l'opinion publique. Un tel centre de recherche et d'observation, indépendant, permettrait de penser ensemble la production et les transferts d'armement, en s'interrogeant sur la pertinence des types de recherche-développement effectuée en matière d'armement.

11.5 Il semble que les temps soient mûrs pour prendre en compte, dans le cas de transferts d'armes, le critère du respect des droits de l'homme dans le pays acheteur. L'opinion française et internationale a beaucoup évolué sur ce point. Afin de faciliter aux décideurs leur prise de décision, il pourrait être demandé au Ministère des Affaires étrangères de rédiger chaque année un rapport public sur la situation des droits de l'homme dans les divers pays de la planète. Les membres de la CIEEMG (Commission Interministérielle pour l'Etude des Exportations de Matériel de Guerre) seraient invités à tenir compte de l'appréciation de ce rapport lorsqu'ils accordent une autorisation de vente.

11.6 Il faudrait restreindre, voire supprimer, les activités de la DGA comme promoteur des exportations d'armes, et spécialiser cet organisme dans ses autres fonctions.

12. Des initiatives internationales

Il est clair à tout observateur qu'une réglementation plus stricte des transferts d'armes ne pourra s'effectuer efficacement que si elle a lieu au plan international, pour éviter les contournements des interdictions.

Mais cette remarque ne doit pas décourager la France d'agir déjà au niveau national. La nécessité d'une législation internationale ne doit pas servir d'échappatoire à l'urgence d'un meilleur contrôle politique au plan national.

Il est probable qu'il sera difficile de progresser beaucoup au plan de la communauté internationale, de l'ONU. Ce niveau de négociation est pourtant indispensable pour rappeler que la violence entre Etats devrait être bannie, et que la régulation des conflits devrait être prise en charge par l'organisation internationale.

Il sera sans doute moins difficile de progresser vers des réglementations communes dans les autres communautés de solidarité dont la France fait partie : la CSCE, la Communauté des Douze, l'UEO, l'OTAN, le G.7 ...

Il serait particulièrement efficace de parvenir à un accord entre les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU qui assurent à eux seuls plus de 80 % des exportations d'armes dans le monde.

Dans le cadre de l'Europe des Douze, on pourrait envisager une réduction coordonnée et maîtrisée des industries d'armement qui disposent de capacités excédentaires de production. Cela faciliterait l'inévitable restructuration des industries françaises.

Le 26 novembre 1991

A l'occasion de la campagne de sensibilisation de l'ACAT, en 1991, "Chrétiens, dites non à la torture", le Conseil d'Eglises chrétiennes a rendu public le texte suivant :

Voici l'homme

Cette parole retentit pour Pâques dans les temples et les églises. Voici ce que les hommes ont fait de Jésus, le Fils de Dieu : un homme enchaîné, un homme défiguré, un homme flagellé, bafoué, méprisé. Qu'en est-il de l'homme aujourd'hui ? Il est encore enchaîné, flagellé, torturé. Il est encore méprisé, privé de ses droits élémentaires à vivre, travailler, savoir, penser, s'exprimer. Il est encore aliéné, réduit au silence, parfois derrière un masque de liberté, de démocratie, de justice.

Tant qu'il y aura un seul être humain ainsi traité, pas un frère du Christ ne peut rester en repos. Cela peut être au bout du monde. Cela peut être à notre porte. La parole de Dieu nous interpelle : Qu'as-tu fait de ton frère ?

Qu'as-tu fait pour ton frère enchaîné, méprisé, torturé ?

En réponse, nous faisons nôtre l'appel de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), qui convoque toute cette année des chrétiens à dire non à la torture.

30 avril 1991,
Le Conseil d'Eglises Chrétiennes
en France.

Message de Pentecôte

L'Esprit Saint que nous invoquons, en ce temps de Pentecôte, nous procure toutes choses selon la promesse du Seigneur. Il met en communion toutes les Eglises.

Il nous invite toujours à affermir notre espérance et à faire nôtres la louange et l'obéissance de Jésus, le Christ, envers son Père. C'est en ayant les mêmes sentiments que le Christ Jésus que nous pouvons comprendre comment, dans une actualité internationale, lourde de détresses et de menaces, Dieu aime ce monde et nous



"Pentecôte",
peinture
exécutée par
l'artiste philippin
Alfonso Ossorio,
en l'église
Saint-Joseph,
à Victoria
(Bacolod,
île de Negros)

veut libres et responsables.

Laissons-nous interpeller et renouveler par l'insolite nouvelle : le mur de séparation entre les hommes a été détruit ; sur la croix, le Christ a tué la haine et annoncé la paix (cf. Eph 2, 14-17).

L'Esprit Saint nous fait vivre et nous rend témoins de la bonne nouvelle de l'amour de Dieu et de la paix du Christ. Il nous entraîne à porter une attention toute particulière aujourd'hui sur la situation dramatique de communautés du Proche et du Moyen-Orient au lendemain de la guerre du Golfe.

Cette guerre a mis en relief la gravité d'injustices et de précarités qui attendent solution depuis de nombreuses années (Liban, Chypre...). Nous insistons sur l'urgence de mettre en œuvre un processus de paix qui permette en même temps :

- aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination, de vivre en paix dans leur propre patrie et d'établir un Etat (déjà prévu par des textes à l'ONU) ;
 - à Israël de vivre en sécurité dans des frontières internationalement reconnues.
- Nous appelons les Eglises à reprendre l'examen du problème du commerce des armes. Elles ont déjà, dans le passé, demandé aux autorités une réglementation plus stricte et la réduction de ce commerce.
- Au cours des mois écoulés des temps

forts de prière, de démarches pour la paix nous ont rassemblés, juifs, musulmans et chrétiens dans notre pays.

Des liens fraternels se sont noués, nous en sommes reconnaissants et voulons les affermir. Ensemble, et avec d'autres familles de pensée encore, éprises de paix et de justice, nous devons chercher les moyens de nouveaux partages des ressources de la terre avec tous les pauvres, personnes et peuples.

Nous devons plus audacieusement assumer nos responsabilités de "prochains" des hommes et des femmes en détresse au loin (Ethiopie, Soudan, Bangladesh...) autant que de l'étranger (réfugiés, demandeurs d'asile...) dans notre propre pays. Nous ne pouvons laisser la peur de l'autre, du différent, de l'étranger, être utilisée comme moyen de pression pour légitimer la revendication d'attitudes et de politiques d'exclusion.

Que l'Esprit Saint, enfin, qui nous libère de toutes peurs, donne à nos Eglises de travailler en esprit et en vérité à visibiliser leur unité.

Paris, le 30 avril 1992

Pour le Conseil d'Eglises chrétiennes en France : **Mgr DUVAL**, Président de la Conférence des Evêques de France ; **Mgr JEREMIE**, Président du Comité inter-épiscopal orthodoxe de France ; **Pasteur STEWART**, Président de la Fédération protestante de France.

Étapes vers la naissance du Conseil

Père René GIRAULT



La création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France est l'aboutissement d'un long cheminement de rencontres dont l'histoire est instructive à plus d'un titre. En même temps qu'un désir inlassable d'avancer, on y trouve à chaque pas l'intuition de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas encore, et l'ingéniosité pour inventer la solution qui sera acceptable par chacune des Eglises concernées.

Cela commence avec l'histoire des premières rencontres œcuméniques nationales, qui sont comme une préhistoire du Conseil d'Eglises.

La "préhistoire" du Conseil

Si, comme l'a noté le Père Congar, le mot "œcuménisme", comme substantif, apparaît dès 1920-21, en même temps que les premières rencontres à la base, c'est bien plus tard que seront nommés en France des responsables pour animer cet œcuménisme, et qu'ils commenceront à se rencontrer au plan national.

On peut distinguer plusieurs étapes dans ces retrouvailles entre Eglises, que mes ministères œcuméniques successifs m'ont donné la chance de vivre personnellement d'un bout à l'autre.

Ce furent d'abord les rencontres entre les responsables locaux de l'œcuménisme, puis celles des comités mixtes et, pour finir, celles des "Conseils permanents", catholique et protestant. Chacune vint à son heure

1 - Les rencontres nationales des responsables œcuméniques.

L'année 1962 marque, à certains égards, un point de départ pour les catholiques et les protestants.

Dans l'Eglise catholique, les délégués diocésains à l'œcuménisme, qui avaient été préconisés par une Instruction du Saint-Office datée de 1949, s'étaient mis progressivement en place au cours des années 50. A partir de 1962 — année de la première session du concile Vatican II — à l'initiative du Père Michalon, successeur de l'Abbé Couturier, ils prirent l'habitude de se retrouver tous les deux ans, (en 1962, au Chatelard, près de Lyon ; en 1964, à Passy-Buzenval, près de Paris ; en 1966, au Chatelard).

Côté protestant, le pasteur Hébert Roux, observateur de l'Alliance réformée mondiale au

Concile Vatican II fut chargé, en 1962, du dialogue avec le catholicisme, en lien avec les "Quatre Bureaux" (instance de liaison entre les quatre plus importantes Eglises protestantes : Eglise réformée de France, Eglise réformée d'Alsace-Lorraine, Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, Eglise évangélique luthérienne de France).

Six ans plus tard sera prise la première initiative officielle de rencontre inter-Eglises au plan national. Les deux responsables du dialogue, le Père Jacques Desseaux (responsable du Secrétariat national catholique, qui vient de se mettre en place, et prend, de ce fait, le relais du Père Michalon pour les rencontres de responsables) et le Pasteur Hébert Roux, imaginent, en 1968, **d'organiser au même moment, et à proximité l'une de l'autre, les rencontres des "délégués diocésains" catholiques et des "correspondants régionaux" protestants de l'œcuménisme.**

Ces rencontres vont, dès lors, avoir lieu tous les deux ans, en 1968, 1970, 1972.

Elles se tiennent en région parisienne, à Bièvres, dans deux maisons très proches, le séminaire des Missions étrangères pour les catholiques et La Roche-Dieu pour les protestants. L'initiative, ultra-prudente au départ, progresse d'année en année.

On commence par échanger des conférenciers, puis chaque groupe va visiter l'autre, pour un moment de prière commune et une rencontre qui se prolonge.

En 1974, les temps sont mûrs pour un renversement de perspective tout à fait caractéristique. Au lieu de faire des réunions séparées, au cours desquelles on inclut un moment passé ensemble, on déci-



Rencontre de "Chantilly 92" - Vue de l'assemblée

de de faire une rencontre commune, à l'intérieur de laquelle se logeront des réunions monoconfessionnelles.

Ces rencontres auront lieu désormais tous les trois ans et se tiendront dans la grande maison de sessions de Chantilly. Ce seront les "Chantilly".

Les délégués de l'Eglise orthodoxe et de l'Eglise anglicane s'y joindront. Préparées un an à l'avance par une petite équipe mixte, elles continueront imperturbablement leur cours, avec leur régularité triennale.

La revue *Unité des chrétiens* en donnera fidèlement le compte rendu.

2 - Les Comités mixtes

Parallèlement, naissent des Comités mixtes, dont les membres sont officiellement désignés par les Eglises. Ce seront :

- En 1968, le Comité mixte catho-

lique-protestant (7 + 7 membres avec une journée trimestrielle) ;

- En 1969, le Comité mixte anglican-catholique (7 + 7 membres, avec une session annuelle et la présence d'un observateur protestant) ;

- En 1980, le Comité mixte catholique-orthodoxe (8 + 8 membres, avec deux journées par an) ;

- En 1981, un petit groupe, qui deviendra par la suite le Comité mixte baptiste-catholique (3 + 3 membres au départ, avec deux journées par an).

Dans les mêmes années, orthodoxes et protestants décident de se retrouver entre eux une fois par an.

Enfin, une rencontre "quadrupartite" annuelle est l'occasion pour tous — anglicans, catholiques, protestants et orthodoxes — de se retrouver ensemble.

Ces comités sont co-présidés par des responsables de haut niveau (niveau épiscopal pour les catholiques et les orthodoxes). Leurs

membres sont désignés par les Eglises. Les délégués aux relations œcuméniques de chaque Eglise concernée en sont co-secrétaires. L'ambiance y est très fraternelle, dans une totale clarté.

L'objectif de ces rencontres est tantôt pastoral, tantôt théologique. Suivant des modalités différentes, les uns et les autres produisent des documents qui deviennent des textes de référence pour la pastorale œcuménique.

Reste pourtant que toutes ces rencontres, même si elles sont "nationales" et officielles, ne réunissent pratiquement que des responsables diocésains ou régionaux, accompagnés d'experts et de théologiens. La question finit par se poser : serait-il inimaginable d'envisager des rencontres au niveau des plus hauts responsables des Eglises ? Ce sera la nouvelle étape.

3 - Les rencontres des "Conseils permanents"

En 1976, l'Assemblée plénière de l'épiscopat catholique met à son programme deux demi-journées de réflexion pour faire le point sur l'œcuménisme en France.

A cette occasion, elle sollicite, en plus de ses invités habituels des autres Eglises (deux protestants, un orthodoxe, un anglican), la participation d'une importante délégation dans laquelle on trouve, en particulier, le Pasteur Mathis, président du Conseil permanent luthéro-réformé, le Pasteur Maury, président de la Fédération protestante de France. Mgr Meletios, président du Conseil interépiscopal orthodoxe.

L'expérience fut très positive et le président de l'Assemblée la qualifia de "journée historique".

Dans la foulée, le Pasteur Mathis, écrit au président du Conseil permanent catholique, le cardinal

Etchegaray, en lui suggérant l'idée d'une **rencontre entre les deux instances parallèles que sont le Conseil permanent catholique et le Conseil permanent luthéro-réformé**.

Ce serait simplement, écrit-il, "pour échanger sur les problèmes particuliers de chaque Eglise et sur ceux qui nous sont communs, dans un climat pastoral et fraternel". Suggestion aussitôt acceptée.

C'est ainsi que, le 11 décembre 1980, dix-huit délégués des deux conseils permanents, se retrouvèrent à Paris, pour une rencontre qui était une première, tant par la qualification des participants que par le niveau des problèmes abordés. Les organisateurs, conscients des enjeux et un peu anxieux au départ, décidèrent que la matinée commencerait par un long moment de prière.

Le ton était donné. La journée fut très bonne et, par la suite, la rencontre se renouvela chaque année, à la mi-décembre. On trouva même qu'une seule journée était trop courte, et on décida, en 1982, de l'anticiper désormais la veille au soir.

Même si les brefs communiqués finaux donnés à la presse ne firent guère la "une" des journaux, le caractère spécifique et irremplaçable de ce type de rencontre s'imposa d'emblée, avec sa possibilité d'échange très direct sur tous les problèmes pastoraux du moment, et de partage fraternel des difficultés et des recherches.

Pour la première fois depuis leur séparation, l'Eglise catholique et les grandes Eglises issues de la Réforme avaient en France une instance commune de concertation au plus haut niveau.

Elles pourraient, dès lors, non seulement mieux se connaître et se

communiquer des informations de première main, mais encore prendre ensemble des initiatives et avoir, plus facilement qu'avant, des prises de parole communes.

Elles pourraient aussi mandater ensemble les diverses institutions mixtes, alors que, jusque-là, par la force des choses, c'était chaque Eglise qui mandatait ses délégués aux comités mixtes, sans concertation avec l'autre.

La formule avait pourtant une limite : **ces rencontres étaient entre catholiques et protestants, sans présence orthodoxe**. Pouvaient-on s'en tenir là ?

Il se trouvait justement que, de proche en proche, avaient commencé de naître, en divers pays, quelque soixante-dix "Conseils d'Eglises", ou "Conseils chrétiens", ouverts à toutes les Eglises d'un pays. L'Eglise catholique était participante dans la moitié des cas. Ces Conseils avaient été encouragés, en 1971, par le Comité central du Conseil œcuménique des Eglises, réuni à Addis-Abeba et de même, en 1975, par le Secrétariat romain pour l'Unité. Alors, pourquoi ne pas en créer un en France ? L'idée fit son chemin.

La préparation du Conseil d'Eglises chrétiennes

La naissance du "Conseil d'Eglises chrétiennes en France" marque une étape capitale. On passait de la rencontre amicale des délégués des conseils permanents à une **réalité institutionnelle**.

Deux années de sérieuse préparation ne furent pas de trop car, si l'on était facilement d'accord sur le principe, les modalités étaient délicates et il fallait partir du bon pied.

Chaque Eglise avait ses structures

et ses exigences théologiques, qu'il fallait absolument respecter si l'on voulait éviter les dysfonctionnements, d'autant plus qu'il s'agissait de l'une des premières expériences de Conseil d'Eglises dans un pays à population majoritairement catholique (seul, le Brésil, jusqu'ici, l'avait tentée). Le désir commun d'avancer contourna un à un tous les obstacles.

Le calendrier des rencontres donnera une idée du cheminement.

* 11-12 décembre 1985

La rencontre annuelle des Conseils permanents, qui s'était déjà posée la question d'un "Conseil d'Eglises", lance le processus qui aboutira à la fondation, en 1987. On se met au travail aussitôt.

* 13 janvier 1986

Première rencontre entre responsables d'Eglises. Sont présents : pour l'Eglise catholique, Mgr Vilnet, Mgr Decourtray, Mgr Duval et le P. Raymond Michel, secrétaire général de l'épiscopat ; pour l'Eglise orthodoxe, Mgr Meletios et Mgr Jérémie ; pour l'Eglise luthérienne de France, le Pasteur Blanc ; pour l'Eglise réformée de France, le Pasteur Monsarrat. Le Pasteur Freychet et moi-même assurons le secrétariat. On commence par fixer les grandes lignes.

Le but ambitieux est de mieux vivre l'Evangile et d'en donner meilleur témoignage, mais la visée, au départ, est **modeste**. Il s'agira :

- de "constituer un lieu d'échange d'information, d'écoute et de dialogue ;
- de faciliter une réflexion et, éventuellement, des initiatives communes, dans le triple domaine de la **présence chrétienne à la société**, du service et du témoignage (dans la ligne du Document sur le "Témoignage commun des chrétiens", publié en 1981 par le

“Groupe mixte de travail” entre le Conseil œcuménique des Eglises et l’Eglise catholique).

En un premier temps au moins, les Eglises participantes seront les Eglises actuellement en dialogue. Les membres seront les responsables des Eglises eux-mêmes, — et non pas leurs remplaçants ! — même si cette exigence ne permet pas de se réunir très souvent (l’hypothèse au départ est de trois rencontres par an...).

Le nombre total des membres sera assez réduit pour permettre un vrai dialogue (on songe à dix-huit participants en tout, soit 6 pour chaque ensemble ecclésial : catholique, protestant, orthodoxe + arménien).

La structure sera très légère, pour ne pas donner l’impression d’une autorité qui s’imposerait comme telle aux Eglises. L’autorité sera collégiale, la présidence annuelle étant assurée à tour de rôle par chacune des trois familles confessionnelles.

Après une expérience de trois ans, on fera le bilan et on envisagera éventuellement des aménagements.

Tout cela est assez facile à régler. Une seule vraie difficulté apparaît, celle de savoir qui mandatera et désignera les participants.

Le problème est surtout celui des protestants, qui hésitent entre une désignation par les “Quatre Eglises” (luthérienne et réformée, de France et d’Alsace-Lorraine) ou une désignation par la “Fédération protestante de France” (qui comprend, en même temps qu’un certain nombre d’Eglises et sur le même pied qu’elles, des Institutions, des Mouvements et des Oeuvres).

Mais les autres Eglises sont aussi concernées par l’option à prendre

car, sous-jacente aux deux étiquettes, une “ecclésiologie” est impliquée.

Quatre hypothèses sont évoquées :

1 - un **Conseil d’Eglises**, dont l’interlocuteur protestant serait le Conseil permanent luthéro-réformé ;

2 - un **Conseil chrétien**, dont l’interlocuteur protestant serait la Fédération Protestante de France, désignant et mandatant ses membres, sans autre précision ;

3 - un **Conseil d’Eglises** dont l’interlocuteur protestant serait la Fédération protestante de France, mais dont il serait entendu que les membres qu’elle désignerait le seraient à titre de représentants de leurs Eglises ;

4 - une simple **Communauté de travail des Eglises chrétiennes** inspirée de l’“*Arbeitsgemeinschaft christlicher Kirchen*”, qui existe en Allemagne et en Suisse.

Une petite instance de trois membres (Mgr Jérémie, Pasteur Freychet, Père Girault) est chargée de mettre au net le projet et de faire des propositions.

Elle se réunit le 3 mars, le 25 avril et le 6 mai 1986. Elle s’accorde facilement pour rédiger l’ensemble de statuts, mais elle continue d’achopper sur la difficulté de la désignation et finit par conclure que ce sont les responsables au sommet qui devront trancher.

** 12 mai 1986*

Ultime rencontre de travail, au siège du Secrétariat de l’Episcopat, 106, rue du Bac, pour arrêter définitivement le projet.

Sont présents :

- Pour les **Eglises protestantes** : le Pasteur Blanc (président du Conseil permanent luthéro-réformé), le Pasteur Maury (président

de la Fédération protestante de France) et le Pasteur Leplay (président du Conseil régional de la Région parisienne).

- Pour l’**Eglise orthodoxe** : Mgr Meletios (président du Comité interépiscopal orthodoxe) et Mgr Jérémie (évêque auxiliaire orthodoxe) ;

- Pour l’**Eglise catholique** : Mgr Vilnet (président de la Conférence épiscopale), le cardinal Decourtray (vice-président), Mgr Duval (président de la Commission épiscopale pour l’Unité), le Père Michel (secrétaire de la Conférence épiscopale) ;

S’y ajoutent les délégués au dialogue de chaque Eglise : le Pasteur Freychet, le Père Méliat et le P. Girault, avec son successeur désigné, le P. Sicard.

Très vite, le problème épineux de la désignation des membres protestants est ingénieusement résolu par un compromis, qui correspond à la troisième hypothèse envisagée : **les membres protestants seront désignés par la Fédération protestante de France, mais ils siègeront en tant que délégués des Eglises auxquelles ils appartiennent.**

Quel nom donner à l’institution nouvelle ? Le titre un moment retenu à la fin de la rencontre était : “Comité œcuménique des Eglises chrétiennes en France”, mais il fut aussitôt amélioré pour devenir : “**Conseil d’Eglises chrétiennes en France**” (libellé plus court, et qui réserve l’avenir, en sous-entendant qu’un groupe quelconque se donnant le titre d’“Eglise chrétienne” n’en ferait pas automatiquement partie !).

On confirme le désir d’associer, si elles le veulent, l’**Eglise arménienne apostolique** (en lien avec l’Eglise orthodoxe) et l’**Eglise anglicane** (pour une présence d’observateur, étant donné sa situation particulière).

On fixe enfin le calendrier des dernières étapes. Après une dernière toilette, le texte sera soumis à l'**approbation des autorités des Eglises, suivant le rythme des rencontres régulières de leurs instances respectives** de l'année 1986.

Pendant l'été arrivèrent les approbations des Eglises membres de la Fédération protestante de France et du Conseil interépiscopal orthodoxe.

A l'automne vinrent celles du Conseil permanent luthéro-réformé et de la Conférence épiscopale catholique. L'Eglise anglicane fit savoir qu'elle s'associerait.

Il ne restait plus qu'à attendre la désignation des délégués, à nommer un bureau et à prendre date pour la "naissance" officielle.

En matière de transition, les

Conseils permanents catholique et luthéro-réformé invitèrent l'Eglise orthodoxe à se joindre à leur rencontre de décembre 1986.

Le 17 décembre 1987, le Conseil d'Eglises chrétiennes en France pouvait tenir à Paris sa réunion constitutive, dans un climat d'action de grâces.

Père René Girault

La signification œcuménique des Conseils d'Eglises et des Conseils chrétiens

Ce document, extrait de "La collaboration œcuménique au plan régional, au plan national et au plan local", émanant du Secrétariat romain pour l'Unité (actuellement "Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens"), dans la ligne du "Directoire œcuménique", donne des informations et des orientations pastorales, et il veut être un nouveau pas dans la mise en œuvre de l'engagement de l'Eglise catholique en faveur de l'œcuménisme. Il traite largement de certains aspects institutionnels du mouvement œcuménique tels que son expression dans les Commissions œcuméniques, Conseils d'Eglises et d'autres organismes semblables au niveau local. Il traite aussi un certain nombre de points cruciaux.

(Documentation catholique, 20 juillet 1975, n° 1680)

L'existence de Conseils d'Eglises constitue en de très nombreux pays un fait œcuménique que les Eglises non membres ne peuvent ignorer et qui peut poser une question pour les Eglises des pays où de tels conseils n'existent pas. En certains endroits, la tendance vers une collaboration est accélérée quand les gouvernements refusent de traiter avec une multiplicité d'organisations dans le domaine de l'éducation, du développement, du bien-être ; dans ces circonstances, les Eglises engagées doivent élaborer des projets en commun.

Aux yeux de nombreux Conseils d'Eglises, la collaboration avec l'Eglise catholique romaine, par le seul intermédiaire de commissions créées dans ce but, est considérée comme non satisfaisante, puisque ce genre de collaboration :

- 1 - Peut donner l'impression que le fait œcuménique que constituent les conseils n'a pas été considéré assez sérieusement et
- 2 - Tend à rester partiel et à manquer de continuité.

L'Eglise catholique participe pleinement aux Conseils nationaux d'Eglises, dans au moins dix-neuf pays et à un très grand nombre de Conseils institués au niveau d'un Etat ou de Conseils locaux. Pour une conférence régionale d'Eglises, recouvrant plusieurs pays, il y a une participation catholique plénière. Il y a de plus une très large collaboration catholique à certains conseils et à quelques-unes de leurs activités qui relèvent de différents niveaux.

Etant donné qu'"aucune directive générale ne peut s'appliquer à la grande variété et aux diverses circonstances particulières", pour décider de la relation convenable avec les Conseils, il faut tenir compte de tout un ensemble de questions et considérations ecclésiales.

Les Conseils : Serviteurs et guides à la fois

Aucun doute ne règne en ce qui concerne le rôle de serviteurs des Conseils. Les Conseils sont créés par les Eglises pour servir et ils acceptent joyeusement ce rôle.

Notre Seigneur confie également un rôle de serviteurs à des dirigeants d'Eglises. Le fait d'être serviteurs de leurs Eglises et de leur Seigneur ne les empêche pas d'être en même temps des dirigeants. De la même manière, un Conseil d'Eglises est un serviteur, cependant il est aussi appelé à servir de guide. Souvent, les Conseils sont appelés à donner une orientation sur des questions particulières et à explorer hardiment des domaines que les Eglises redoutent d'aborder seules. Lorsque des Eglises désignent des personnes en qui elles mettent leur confiance et que ces personnes, au sein d'un même Conseil, s'efforcent de vivre dans l'obéissance à l'Esprit, il n'est pas surprenant qu'elles s'enrichissent les unes les autres et qu'elles parviennent à certaines convictions qui dépassent celles de leurs propres Eglises. C'est lorsque nous écoutons ce que disent des chrétiens issus de traditions différentes de la nôtre que nous abandonnons nos préjugés et qu'il nous est même donné parfois de recevoir, dans une mesure si petite soit-elle, une vision prophétique.

Lorsqu'un Conseil croit être parvenu à une conclusion à laquelle toutes ses Eglises-membres ne sont pas parvenues, il doit faire part de cette conviction à ses Eglises-membres et rechercher efficacement comment susciter une discussion approfondie sur la question au sein de ces Eglises et entre elles.

Colloque mondial sur les Conseils chrétiens Genève, juin/juillet 1971

Historique des rencontres du Conseil

Pasteur Jean TARTIER

Le rapport du Colloque mondial sur les Conseils chrétiens (Genève, 28 juin - 7 juillet 1971) a fait la synthèse des expériences de 66 conseils existants.

Mais ce n'est qu'en 1980 qu'eut lieu en France la première réunion au sommet des directions, entre l'Eglise catholique et les Eglises de la Réforme. Ces rencontres informelles entre les représentants du Conseil permanent de l'Episcopat et ceux du Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR) leur permettront de mieux se connaître, de partager leurs préoccupations, de faire le point sur la situation œcuménique...

A la suite de deux soirées, l'une à Toulouse sur le thème "Exigence œcuménique : diversités et communion", l'autre à Rouen avec les Pères Evdokimov et Girault sur l'"Eglise une ; quelle unité ?" est apparue la notion d'unité plurielle. Définie par le Pasteur Albert Nicolas, l'idée lui est venue que la suite logique d'une unité plurielle serait la création d'un Conseil chrétien.

Une petite équipe est nommée en décembre 1985, lors de la Rencontre annuelle des délégations, pour préparer la première ébauche. Lentement, motivation et objectifs sont définis pour aboutir à la création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF) dans le Protocole adopté lors de la Rencontre constitutive du 17 décembre 1987 (8, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6e), avec des interventions de Mgr Albert Decourtray, Mgr Mélétiou (lue par Mgr Jérémie) et le Pasteur Jacques Stewart. En fin

de séance, sera célébré un service liturgique d'action de grâces en la chapelle des Sœurs de St-Maur. Il rassemblait des représentants de la Fédération protestante de France (FPF), du CPLR, du Forum œcuménique, du Comité mixte catholique-protestant, des Présidents d'Eglises...

Depuis, Bureaux et Conseils se sont succédé régulièrement. Voici quelques exemples de nos rencontres :

Bureau du 16 mai 1988, au Centre hellénique de Châtenay-Malabry.

Premier message à l'occasion de la Pentecôte "L'amour surmonte les peurs". On y évoquera entre autres choses l'envoi d'une délégation officielle en Nouvelle-Calédonie, à la demande du Gouvernement.

Bureau du 12 décembre 1988, rue du Bac - Paris 7^e.

Mise au point de la "Note en marge de la laïcité", avec l'aide de M. le prof. Jean Baubérot.

Conseil des 21/22 décembre 1988, 47, rue de Clichy - Paris 9^e.

Invitation à dîner du Grand Rabbin Sitruk et de son Eminence le Cheik Abbas, recteur de la Grande mosquée de Paris, (qui est remplacé par Mme Jazaerli) avant une veillée sur la paix : Message de Noël (sur la solidarité), Déclaration sur la Nouvelle-Calédonie et communiqué sur les rythmes scolaires et la culture religieuse.

Bureau du 6 février 1989, 47, rue de Clichy - Paris 9^e.

Rencontre avec le Groupe mixte de Travail Eglise catholique-Conseil œcuménique des Eglises (co-présidents Mgr Alan Clark et Pasteur Jacques Maury).

Rencontre du 18 avril 1989, 47, rue de Clichy - Paris 9^e.

Avec les représentants de "Survie 89" : Mme Geneviève Jacques (Comité inter-mouvements auprès

des Evacués - CIMADE -), MM. Bernard Holzer (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - CCFD -), Robert Bonnal (Département évangélique français d'Action apostolique - DEFAP -), Alain Ruellan (Expert pour Campagne "Survie"), Gérard Eldin (Commission sociale économique et internationale - CSEI -), Pères Pierre Toulat, (Justice et Paix), Damien Sicard, Michel Evdokimov, Pasteur Michel Freychet (co-secrétaires du CECEF).

Bureau du 19 juin 1989, 67, rue de Sèvres - Paris 6^e.

Président : le Pasteur J. Stewart.

- Les membres du Bureau qui ont participé au Rassemblement œcuménique européen de Bâle (15-21 mai 1989) font part de leurs impressions.

- La date du voyage en France de la délégation suédoise est définitivement arrêtée : 26 nov.-1^{er} déc. 1990.

- La plaquette sur le Soudan, sortie fin mai, a été tirée à 3.000 exemplaires.

- A propos de "Survie 89", le Bureau décide de publier le texte de Mgr Vilnet précisant la vocation et le rôle du CECEF.

Conseil des 11 mai 1990 (à l'Eglise anglicane St-Georges, 7, rue Auguste Vacquerie - Paris 16^e) et 12 mai (à la Maison du Protestantisme, 47, rue de Clichy - Paris 9^e).

La réunion du Conseil commence par un partage sur l'actualité, évoquant les incidents de Carpentras et la situation dans les pays de l'Est de l'Europe.

- Le pasteur Jacques Maury et le Père François Tricard, respectivement co-président et trésorier de l'Association œcuménique pour la Recherche biblique (AORB) présentent un rapport sur les activités de l'Association.

- Le Conseil fait le bilan des trois premières années du CECEF, se préoccupe de l'avenir de deux services œcuméniques : l'Association des Services d'Information chré-

tienne (ASIC) et l'Institut supérieur d'Etudes œcuméniques (ISEO).

- Des informations diverses sont données sur la réflexion à poursuivre concernant la peine de mort, sur la veillée de prière œcuménique pour la paix en Terre-Sainte, sur le Synode national de l'Eglise réformée de France (ERF) à Enghien, sur la demande des évêques relative à la catéchèse.

Conseil des 29/30 novembre 1990, 67, rue de Sèvres - Paris 6^e.

Réception de la Délégation interconfessionnelle suédoise à laquelle participent également le Père René Girault (remplaçant le Père Damien Sicard), le Père Louis Villette, Mme M. Ch. Dietsch (BSS), M. G. de Turckheim (BIP) : présentation du CECEF, du Conseil œcuménique suédois, des Comités mixtes. Un exposé sur "L'Eglise dans la perspective d'une Europe en transformation" est présenté par le Pasteur Tony Erling. A son tour, Mgr Jean Vilnet fait le point sur "La situation de la laïcité en France", suivi de "La position de nos Eglises devant le péril nucléaire" par le Pasteur Rune Forsbeck. Le Conseil en profite pour faire le point sur ce que peuvent apporter des rencontres de ce genre.

Chaque co-président s'exprime au nom de sa délégation respective sur l'avenir du CECEF. Puis, le Conseil passe à l'étude du texte sur la peine de mort.

Conseil des 25/26 novembre 1991, 67 rue de Sèvres - Paris 6^e.

Président : J. Stewart.

Débat sur l'actualité et nos Eglises, notamment le voyage en Yougoslavie d'une délégation composée des trois co-présidents, de M. Hadam, recteur de la Grande Mosquée de Paris et de M. Jean Kahn, président du CRIF (Conseil représentatif des Institutions juives de France) et du Congrès juif européen (CJE).

Mgr Jérémie évoque la mémoire du patriarche Dimitrios et fait part de la nomination du nouveau



Mgr Jérémie et le Père Nerseh Baboudjian - Décembre 1989

patriarche, Bartolomaïos Ier.

Le CECEF prend note des nouveaux responsables de l'AORB.

Mgr Jérémie, Mgr Vilnet et le Pasteur M. Freychet rendent compte de la rencontre de St-Jacques de Compostelle entre la Conférence des Eglises européennes (KEK) et le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE).

Enfin, le Conseil évoque la question d'une version commune des Symboles de foi. Un petit groupe - le professeur Nicolas Lossky, l'Inspecteur ecclésiastique Marc Chambron et le Père Jean-Louis Angué - est chargé d'identifier les problèmes.

Bureau du 13 avril 1992, 47, rue de Clichy - Paris 9^e.

Le Bureau discute sur la position du CECEF envers la justice et le monde carcéral : peut-être faudrait-il envisager la création d'un "Conseil des Sages" ?

Il constate ensuite que les démarches entreprises auprès du Patriarche arménien sur la protection des sites de Jérusalem n'ont pas donné le résultat espéré.

Le CECEF soutiendra la campagne "Accueillir l'étranger" organisée par la CIMADE et la Commission des Migrants. Le Pasteur J. Maury et Mgr P. Joatton sont invités à venir l'expliquer aux membres du Conseil.

Le Conseil va essayer de relancer la journée de la communication

chrétienne. Il accepte de participer au Rassemblement "Terre d'Avenir" qui aura lieu au Bourget, à la Pentecôte, à l'initiative du CCFD. Réalisant que la rencontre nationale de Chantilly (rencontre triennale des délégués catholiques et protestants et de quelques membres d'autres Eglises) a lieu incessamment, le CECEF se demande quel est le lien organique qu'il a avec l'organisation de ces rencontres. Il est décidé que deux membres de l'équipe de préparation de cette rencontre interviendront à la session de juin. De nombreuses demandes en faveur de certains pays d'Afrique et de Madagascar... Tout en restant attentifs, il semble qu'il faut rester prudents.

Les Eglises de Suède ont envoyé une invitation à leur rendre visite en 1994. Il est remis aux trois co-présidents une documentation sur le Rassemblement de Jeunes Européens (17-25 ans) qui aura lieu au Mont-Sainte-Odile, du 16 au 21 juillet 1992, organisé par les responsables de la Communauté de l'Arche de Jean Vanier.

Conseil des 1er/2 juin 1992, 67 rue de Sèvres - Paris 6^e.

Le CECEF aborde les questions d'actualité : Arménie, campagne d'évangélisation de Billy Graham en Allemagne, importance du dimanche de l'orthodoxie, voyages à Rome (20/24 mai) du

Père Lourmande, des Pasteurs Freychet et Tartier à Genève au COE (juin), enfin une visite aux Eglises d'Angleterre (juillet).

La venue en Allemagne de Billy Graham est l'occasion pour le Conseil d'aborder le problème de l'évangélisation aujourd'hui. Nos concepts sont très divers et il serait bon de les définir et de voir si l'on peut envisager de faire quelque chose ensemble en France et peut-être en Europe.

Quatre membres de l'avion de la fraternité en Terre-Sainte sont venus rencontrer le Conseil : M. Jean-Claude Petit (*La Vie*), le Père Wahl (*Pax Christi*), le Père Claude Huret (Mission de France), M. Geoffroy de Turckheim (CIMADE). Participaient aussi à ce voyage des membres de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), du CCFD, de Justice et Paix.

Puis, le Pasteur Stewart, de retour de Madagascar, donne des nouvelles de ce pays. Le CECEF reçoit le Père Marc Soyer, vicaire provincial spiritain pour l'Eglise de France, qui a vécu 21 ans à Madagascar : 350 spiritains sont à l'œuvre en Afrique, Madagascar et Amérique. D'après lui, les médias rapportent mal les sources d'information. Quant au Pasteur Roland Revet, secrétaire exécutif de la Communauté Evangélique d'Action Apostolique (CEVAA), il revient du Togo, invité de la Conférence des Eglises de toute l'Afrique (CETA) ; il sent chez les responsables des tensions entre les structures traditionnelles et le désir de démocratie.

Bureau du 26 juin 1992, 47 rue de Clichy - Paris 9^e.

La "Lettre aux évêques de l'Eglise catholique sur certains aspects de l'Eglise comprise comme communion", envoyée par le Cardinal Ratzinger, fait l'objet d'un rapide entretien.

Pour le Bureau du 28 septembre, chaque partie devra rechercher les textes qui lui paraissent essentiels sur l'évangélisation en Europe.



Séance de travail du CECEF en décembre 1989 - 47, rue de Clichy

La situation des Eglises d'Afrique, toujours préoccupante, demande à être affinée avant de prendre quelque initiative.

Le Bureau prend connaissance de la note de Mme Janine Kohler sur "Ecole et culture religieuse".

Bureau du 28 septembre 1992.

Mgr Vilnet et le Pasteur J. Stewart font part de leurs impressions sur l'Assemblée de la KEK (1er/11 sept. 1992).

Mgr Jérémie, quant à lui, a participé à la réunion des évêques du patriarcat de Constantinople : le patriarche a insisté sur la nécessité de poursuivre les dialogues internationaux en cas de blocage au plan national.

Lancement de la campagne "Accueillir l'étranger" avec la CIMADE et la Pastorale des Migrants.

Lors de la prochaine Assemblée plénière de l'Episcopat, une journée sera entièrement consacrée à l'œcuménisme.

De retour d'Arménie, le Père Baboudjian nous signale que la situation y est catastrophique.

Le Bureau prend connaissance du courrier que lui ont adressé les deux présidents du Groupe des Dombes au sujet de la lettre du Cardinal Ratzinger.

Sur le projet d'un recueil œcuménique de chants publié par Fédération francophone des Amis de l'Orgue (FFAO), le Bureau

demande au pasteur P. Valloton d'ébaucher un modeste livret pour les célébrations œcuméniques avant de soutenir toute réalisation.

Le Conseil s'est retrouvé au siège de la FPF les 1er et 2 mars 1993 (le Conseil des 30 novembre et 1er décembre 1992 avait été reporté à cette date).

Président : Mgr Jérémie.

Après un partage sur l'actualité œcuménique (voyages de plusieurs délégations en Ukraine, dans l'ex-URSS, en ex-Yougoslavie, compte-rendu des Conseils nationaux d'Eglises à Hong-Kong), deux sujets ont été évoqués :

- l'évangélisation (le Conseil a reçu le Père Damien Sicard et le Pasteur Jean-François Zorn. Avec M. Nicolas Lossky, ils ont participé à la présentation des divers textes des trois confessions) ;
- l'état du travail de l'équipe chargée de la traduction commune des Symboles de Foi.

La diversité des questions abordées, le nombre des déclarations en tout genre, les contacts ou démarches dans l'actualité française et internationale, montrent la pleine utilité du CECEF pour nos Eglises, l'irremplaçable témoignage commun qu'il inaugure et qui devra être encore renforcé.

J.T.

Liste des membres

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France était, lors de sa constitution, le 17 décembre 1987, composé de la manière suivante :

A - Délégation catholique :
Cardinal Albert Decourtray, président en exercice ⁽¹⁾,
 Mgr Jean Vilnet ⁽²⁾,
 Cardinal Jean-Marie Lustiger,
 Mgr Joseph Duval, Mgr Jean Hermil,
 Mgr Grégoire Ghabroyan,
 P. Damien Sicard ⁽³⁾, co-secrétaire.

B - Délégation protestante :
Pasteur Jacques Stewart, co-président,
 M. Le Professeur Marc Lienhard ⁽⁴⁾,
 Mme Marthe Westphal,
 M. le Pasteur André Thobois, M. le Pasteur Gloaguen, M. Marc Brunschweiler,
 M. le Pasteur Michel Freychet ⁽⁵⁾,
 co-secrétaire.

C - Délégation orthodoxe :
Mgr Meletios, co-président, suppléé par **Mgr Jérémie**,
 Mgr Georges (Wagner), Mgr Gabriel (Saliby), M. Nicolas Lossky,
 P. Michel Evdokimov ⁽⁶⁾, co-secrétaire.

D - Délégation arménienne apostolique :
 Mgr Kude Nacachian,
 Archimandrite Nerseh Baboudjian ⁽⁷⁾.

E - Communion anglicane :
 (Observateur permanent) :
 Rév. Martin Draper.

Cette liste de départ a, depuis lors, été remaniée de la façon suivante :

- *Au cours de l'année 1988 :*
 • à la délégation protestante, M. le Président Michel Hoeffel remplace M. Marc Brunschweiler ;
 • à la délégation orthodoxe, Mgr Jérémie remplace Mgr Meletios.

- *Au début de l'année 1989 :*
 • à la délégation protestante, M. l'Inspecteur ecclésiastique Marc Chambron remplace M. le Président Michel Hoeffel.

Pour chacune des délégations est nommé un suppléant :

• Pour la délégation catholique : Mgr Georges Soubrier,
 • Pour la délégation protestante : M. le Président Michel Hoeffel,
 • Pour la délégation orthodoxe : M. Olivier Clément.

- *A l'automne 1990 :*
 • la délégation catholique est modifiée de la manière suivante : **Mgr Joseph Duval**, devient co-président à la place de M. le cardinal Decourtray,
 • Mgr Jean Honoré, remplace Mgr Jean Hermil,
 Mgr Jean Bolland vient occuper le siège que Mgr Duval, déjà membre du CECEF, a laissé vacant en devenant co-président.

- *En juin 1991 :*
 • à la délégation catholique, le P. Guy Lourmande ⁽⁸⁾ remplace le P. Damien Sicard comme co-secrétaire ;
 • la délégation protestante est modifiée de la manière suivante : M. l'Inspecteur ecclésiastique Marc Chambron ⁽⁹⁾ remplace M. le professeur Marc Lienhard, en tant que membre du Bureau,
 M. le Président Michel Hoeffel remplace Mme Marthe Westphal,
 M. le Pasteur Christian Seytre remplace M. le Pasteur Charles Gloaguen,
 M. le Pasteur Michel Bertrand remplace M. l'Inspecteur ecclésiastique Marc Chambron ; le poste de suppléant (quitté par M. le Président Michel Hoeffel) est laissé vacant.

- *A l'automne 1991 :*
 • à la délégation catholique, Mgr Claude Frikart remplace Mgr Georges Soubrier comme suppléant ;
 • à la délégation protestante, M. le Pasteur J.P. Monsarrat devient suppléant.

- *En janvier 1992 :*
 • à la délégation catholique, Mgr René Picandet, évêque d'Orléans, remplace Mgr Jean Honoré ;

- *A l'automne 1992 :*
 • à la délégation catholique, Mgr Jean Bolland fait part de son intention de quitter la délégation. Son siège devient vacant ;
 • à la délégation protestante, M. le Pasteur Jean Tartier ⁽¹⁰⁾ remplace M. le Pasteur Michel Freychet comme co-secrétaire,
 M. le Pasteur J.P. Monsarrat quitte son siège de suppléant qui devient vacant.

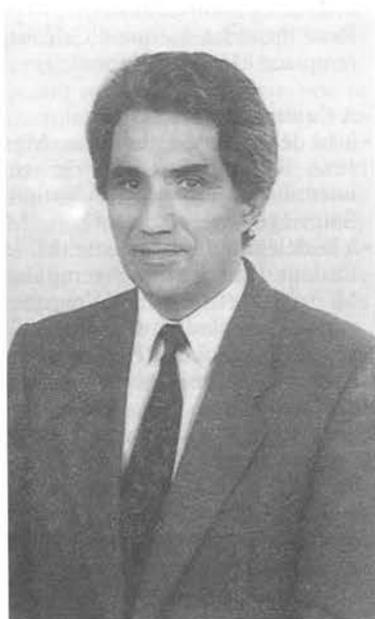
- *Au printemps 1993 :*
 • à la délégation catholique, Mgr Claude Frikart, alors suppléant, devient membre, en remplacement de Mgr Jean Bolland, le P. Bernard Lagoutte, Secrétaire général de la Conférence des Evêques de France, devient suppléant en remplacement de Mgr Frikart ;
 • à la délégation protestante, le siège de suppléant demeure vacant ;
 • à la délégation orthodoxe, par suite du décès de Mgr Georges Wagner, le siège devient vacant.

G. L.

N.B. Les noms en gras sont ceux des présidents ; ceux qui sont suivis d'une astérisque viennent s'ajouter aux noms des présidents pour composer le "Bureau" du Conseil d'Eglises chrétiennes, lequel a pour tâche de préparer les rencontres du Conseil comme tel.

(1) Chacun des trois présidents assume, à tour de rôle, la présidence pendant un an, avec changement au début de chaque année scolaire.

De la part de membres du Conseil



Pasteur Michel BERTRAND

Un signe et un outil sur le chemin de l'unité.

Ma première remarque sera pour dire le privilège qui est le nôtre d'avoir en France ce Conseil. D'abord comme lieu symbolique exprimant dans sa constitution même (qui ne tient pas compte de l'importance numérique des Eglises) la confiance, la reconnaissance, le respect fraternels. Il est un signe aux yeux de tous du chemin parcouru par les Eglises vers l'unité et donc déjà une forme de témoignage. Mais c'est aussi un lieu efficace de par-

tenariat, de relations fraternelles, de débat, de prise de position et d'actions en commun. Il manifeste que l'œcuménisme n'est pas une "matière à option" à laquelle on consacre le temps et les énergies qui restent, mais qu'il est désormais une dimension incontournable de la vie de nos Eglises.

Rester modestes pour approfondir

Ma deuxième remarque est plus critique. Il faut veiller à garder au Conseil d'Eglises Chrétiennes en France son caractère modeste et pragmatique. C'est déjà beaucoup d'avoir ce carrefour d'informations et de préoccupations, cet instrument de vigilance, de facilitation, de stimulation. Il ne faut pas demander trop de choses à une instance qui ne se réunit que deux fois par an.

Quant à sa fonction essentielle de faire entendre la voix des Eglises dans la société, nous ne pouvons pas - et il ne faut pas -, avoir une parole sur tout. Nous ne devons pas mettre trop de chantiers en route, sinon nos textes risquent d'être rédigés à la hâte, bâclés, et du coup perdre de leur pertinence si le message n'est pas assez profondément réfléchi et clairement exprimé.

Autant je crois que pour certaines déclarations "à chaud" il faut parfois aller rapidement, en prenant le risque de dire des choses partielles et partiales (je pense à ce que disait Bonhoeffer : "Il nous faut risquer de dire des choses contestables, pourvu que des questions vitales soient soulevées"), autant je crois que pour la plupart de nos travaux il faut prendre le temps de l'approfondissement théologique.

Même si les déclarations du Conseil sont attendues, plus qu'on ne le pense souvent, par les médias, il ne faut pas tomber dans leur travers qui consiste à "zapper" d'une souffrance à l'autre. La

continuité et le suivi dans nos interventions est une forme de notre fidélité.

Ethique, théologie et enracinement biblique

Cela m'amène à ma troisième remarque qui est pour souligner l'importance du travail théologique dans cette instance. Je sais bien que ce n'est pas sa vocation première, mais je ne vois pas comment prendre des positions dans le domaine éthique sans en clarifier les fondements théologiques. Ethique et théologie ne sont pas deux champs séparés.

Plus encore, le champ de l'éthique ne saurait être déconnecté de ses fondements bibliques sauf à ce que notre parole ne soit plus qu'une idéologie banalisée de défense des droits humains, de justice sociale et d'humanisme généreux. Ce qui n'est déjà pas si mal, mais ce n'est pas l'Évangile. Il faut donc maintenir toujours vive dans nos travaux cette articulation, cette tension, entre histoire et révélation, comme nous y invite le dernier document du Comité Mixte sur "Choix éthiques et communion ecclésiale".

En conclusion je dirais que malgré une existence encore bien courte, le Conseil est devenu un lieu indispensable de la vie œcuménique en France. Si l'instrument reste toujours à améliorer, il concrétise déjà bien des attentes. Il sera ce que nous en ferons par la qualité et la détermination de notre engagement. Il sera ce que le Seigneur voudra en faire pour le témoignage de l'Évangile.

Que la prière qui nous accompagne à chacune de nos rencontres nous aide à le discerner !

Pasteur Michel BERTRAND

Président de l'Eglise réformée de France.



M. Nicolas LOSSKY

Le CECEF vu par un orthodoxe

Les orthodoxes, on le sait, sont engagés au plan mondial dans un grand nombre de Dialogues bi-latéraux, mais aussi dans le Dialogue multi-latéral par excellence, si l'on peut dire, au sein du Conseil œcuménique des Eglises. On sait aussi que depuis quelque temps la présence des orthodoxes au COE a été assez critiquée sur certains points ayant trait au but même du Conseil : la recherche de l'unité visible des chrétiens. Les catholiques ne font pas partie du COE (sauf de la Commission Foi et Constitution où ils sont membres à part entière et où leur collaboration est fort appréciée de tous). La fondation d'un Conseil d'Eglises chrétiennes en France, où existent par ailleurs des Dialogues bi-latéraux, ne peut être qu'une source de grande espérance et de joie pour l'ensemble des chrétiens de ce pays.

En effet, ce Conseil d'Eglises est l'un des rares (ils sont environ 30 sur une centaine, cf. *Dictionary of the Ecumenical Movement*, p. 235) dont l'Eglise Catholique soit non seulement membre à part entière, mais encore l'un des principaux membres fondateurs. Il est d'autant plus remarquable pour les orthodoxes qui représentent une infime micro-minorité dans notre pays que les catholiques ont insis-

té sur une participation pratique-paritaire au sein du Conseil d'Eglises chrétiennes.

Ce que pour ma part j'espère du CECEF, c'est la mise en pratique de ce qu'une instance multi-latérale est appelée à favoriser : une vie commune des chrétiens qui soit l'expression toujours plus convaincante d'un témoignage de la "koinonia" - terme très de la mode mais très utile par sa richesse de sens - "koinonia" dans la foi, la vie et le témoignage.

Pour le témoignage

Le CECEF a déjà montré qu'il était capable de s'exprimer en tant que tel sur des questions comme la peine de mort ou la vente des armes. Pour le témoignage par la vie, en plus de la prière, il faut évoquer les visites de co-présidents du CECEF dans divers points chauds de notre continent. Une telle présence, même silencieuse, est souvent plus éloquente qu'un texte.

Pour la "koinonia"

Dans la foi, rappelons que le CECEF a confié à un groupe de théologiens et liturgistes la tâche de tenter une traduction commune des deux credos (Nicée-Constantinople et Apôtres) en langue française. Même s'il ne s'agit que de trouver une version aussi exacte et aussi élégante que possible en français, une telle entreprise ne peut être "innocente". Le fait de s'entendre sur le sens exact de l'original invite automatiquement les théologiens à s'entendre si possible sur la portée théologique de chaque expression. D'une certaine façon, il s'agit d'un travail analogue à celui effectué (et poursuivi) par la Commission Foi et Constitution dans le but de rechercher la possibilité de confesser ensemble la foi apostolique par une étude commune des deux credos (cf. *Confesser la foi une*, Paris, Le Cerf, 1993). Espérons qu'ainsi le CECEF sera fidèle à sa vocation qui est d'œuvrer pour avancer vers un rétablissement de l'unité

visible des chrétiens en une seule communion plénière, "afin que le monde croie..."

Nicolas LOSSKY (avril 1993)

Professeur à l'Institut de Théologie orthodoxe St-Serge et Directeur de l'ISEO (Institut supérieur d'Études œcuméniques).

Intervention du Père J.M. R. Tillard, op

au cours du Colloque des Conseils nationaux d'Eglises - Hong-Kong, février 1993

... Car il me paraît clair que l'avenir de l'Unité de l'Eglise de Dieu se jouera de plus en plus en pleine chair de la vie humaine, là où les disciples du Christ s'efforceront de greffer sur le corps blessé de l'humanité le don divin de la réconciliation. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. L'une des plus dramatiques conséquences de l'Assemblée de Canberra est, en mettant au vif le conflit entre Eglises missionnaires et Eglises "missionnées", vieilles chrétiennes et nouvelles Eglises du Sud, désireuses de ne pas rompre totalement avec les vieilles religions, traditionnelles de leurs peuples, d'avoir créé l'impression que l'Eglise serait complice de la fracture qui blesse le monde et que même elle l'exacerberait. La mission des Conseils d'Eglises est précisément de remédier à cette fracture en recréant la **communio**n, concrètement, dans les espaces où l'humanité vit son destin. Par nature, tout Conseil d'Eglises (au plan universel comme au plan local) est un organisme de **diakonia**, c'est-à-dire de **service**. De là vient son ecclésialité. Il appartient, d'emblée, à l'Eglise "servante" du dessein de Dieu.

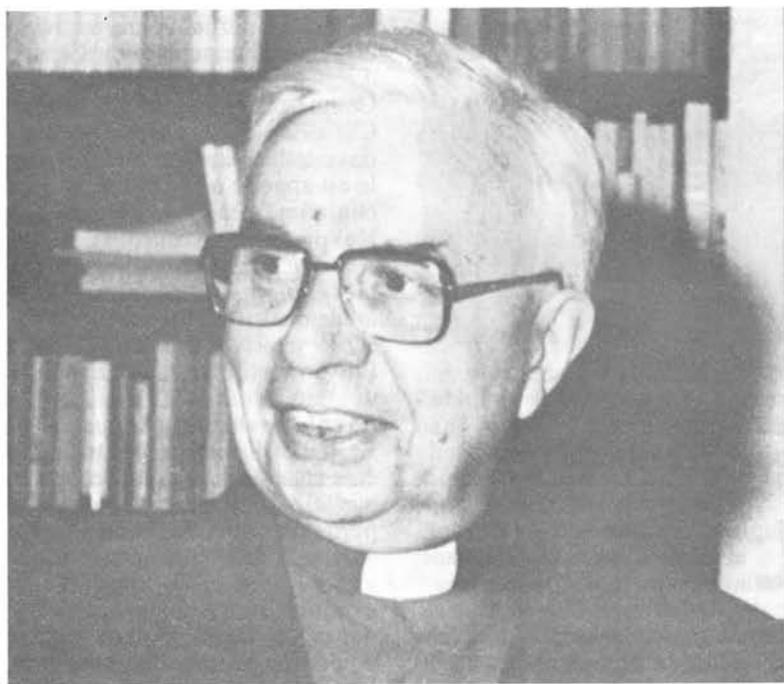
Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France, qu'est-il pour moi ?

Puisque telle est la question qui m'est posée, j'y répondrai donc - trop brièvement sans doute - mais en m'impliquant personnellement.

J'ai vécu la naissance de ce Conseil comme une aventure. Où allions-nous lorsque le Pasteur Maury et moi, en telle rencontre annuelle du Conseil permanent Luthéro-réformé et du Conseil permanent de l'épiscopat, nous convergions pour que soit envisagée la constitution d'un Conseil d'Eglises entre Eglises orthodoxes, Eglises issues de la Réforme et anglicane, et Eglise catholique ? Il nous semblait que l'heure en était venue. L'aventure était dans l'inédit, pour un pays latin d'Europe occidentale, à majorité catholique.

Il ne fallait plus attendre : l'élan œcuménique en France était devenu un courant fort. Les fidèles avaient sans doute besoin d'un engagement institutionnel de leurs Eglises. La société française, laïque et séculière, était étonnée de trouver à ses côtés des centaines de milliers de musulmans sans oublier des bouddhistes et, bien sûr, en ayant redonné avec respect sa place au judaïsme. Cette société déjà loin des remous de mai 68, prenait ses distances par rapport à des idéologies qui l'avaient déçue. Elle attendait un témoignage commun des Eglises du Christ. Elle le sollicitait même explicitement en maintes circonstances.

J'ai vécu alors la patiente élaboration du projet, la construction littérale des statuts où tous les mots portent, et l'accueil de la proposition que les trois parties composantes (orthodoxie, protestantisme, catholicisme) aient part et voix égales - avec la règle de l'unani-



mité des trois pour les décisions majeures - et non des sièges proportionnés au nombre de leurs fidèles respectifs. Il ne s'agirait aussi que des Eglises reconnues comme telles.

Nos Eglises, par leurs instances responsables, ont alors approuvé ce projet sans objection.

Le vécu ensuite ? Ce furent trois ans, non pas d'apprentissage, mais de plein exercice. Puis le renouvellement, en 1990, par les mêmes instances, sans la moindre modification.

Le bilan ? Il ne me revient pas de le faire ici. Mais je puis attester de la densité communionnelle et spirituelle des relations qui se sont instaurées entre toutes les Eglises participantes et aussi entre chacun des membres.

Le bilan ? C'est par exemple cette matinée récente consacrée à écouter comment chacune de ces Eglises conçoit l'évangélisation actuellement, pour la France et en Europe. Ce jour-là, comme à Bâle

en 1989, comme durant la guerre du Golfe, comme en 1991-1992 où les Eglises chrétiennes d'Europe ont été portées par l'enthousiasme des libérations puis secouées par les épreuves internes et externes, je ne pouvais pas ne pas dire à notre Conseil que je vivais ce partage sur l'essentiel comme une heure de Dieu et le Conseil d'Eglises chrétiennes comme une grâce dont le prix et les fruits dépasseraient toutes les prévisions de ceux qui avaient contribué à le fonder.

De ce talent confié pour notre temps et pour notre pays, il nous sera demandé compte par le donateur. Puisseons-nous le faire fructifier, pour que les disciples du Christ soient un afin que le monde croie !

+ Jean VILNET

*Evêque de Lille,
Président de la
Commission épiscopale
pour l'Unité des Chrétiens.*

De la part d'un observateur



Révérend Martin DRAPER, recteur de l'église anglicane de Paris

L'avenir du Conseil d'Eglises chrétiennes en France : mon espoir.

L'existence même d'un Conseil d'Eglises constitue à la fois un signe d'échec et un signe de réussite du sérieux avec lequel nos Eglises poursuivent la recherche pour l'Unité du corps du Christ. Signe d'échec, car si la volonté du Christ était une réalité, un Conseil d'Eglises n'aurait pas de raison d'être, car il y aurait tout simplement l'Eglise (unique) de Jésus Christ. Cependant, l'existence du Conseil d'Eglises représente un certain signe de progrès parce que les trois grandes familles chrétiennes (catholique, orthodoxe et protestante, avec un anglican en tant qu'observateur) désirent s'exprimer, quand cela est possible, par une seule voix.

Mon espoir pour ce Conseil est qu'il n'oublie jamais qu'il doit constituer un instrument pour l'Unité et qu'il ne doit jamais se considérer comme une fin en lui-même, mais qu'il travaille et prie pour le jour où un tel Conseil ne sera plus nécessaire. Donc chaque Eglise-membre devra

se préparer à faire des sacrifices et chercher avec les autres la voie de la Vérité qui nous rendra libres. Aucun d'entre nous ne doit se servir du Conseil simplement pour paraître remplir ses obligations œcuméniques ou pour avoir plus de poids au niveau national que son insuffisance en nombre ne le permettrait autrement. Nourris par le travail de nos divers comités mixtes, nous devons découvrir ensemble non seulement que nous avons beaucoup plus en commun que nous ne le pensions, mais aussi que nous ne pourrions surmonter nos désaccords qu'en reconnaissant que, seul, aucun de nous ne possède la Vérité et que ce sera peut-être à travers les trésors précieux d'une Eglise-sœur que nous découvrirons ce qui nous manque et qui nous aidera à être la vraie Eglise, une sainte Eglise catholique et apostolique "pour que le monde croie".

Père Martin DRAPER

*Recteur de l'église anglicane
Saint-Georges
et délégué épiscopal
pour les relations
œcuméniques en France
le 8 avril 1993*

Attentes de quelques-uns qui ne sont pas du conseil

Permettez-moi de rêver...

Puisqu'il m'est proposé de m'adresser aux membres du Conseil d'Eglises chrétiennes, je voudrais d'abord leur

dire toute l'importance que me paraît avoir aujourd'hui un tel Conseil, et la joie qu'apportent aux chrétiens ses prises de position communes, qui seules peuvent rendre nos Eglises crédibles en face du monde.

En effet, les chrétiens qui, comme moi, ont vécu l'aventure œcuménique comme un immense espoir et ressentent la division comme une aberration douloureuse, s'interrogent : pourquoi, au niveau institutionnel du moins, l'œcuménisme semble-t-il marquer le pas ? N'est-ce pas en partie, parce que chaque Eglise - et l'Eglise catholique en particulier - est actuelle-

ment renvoyée à ses propres tensions internes, les forces centrifuges se faisant de plus en plus fortes ?

Devant le risque d'affrontement - ou pire de désagrégation - la tendance au durcissement et à la reprise en main se fait alors trop visible.

Les petits groupes œcuméniques doivent-ils alors se refermer frileusement sur eux-mêmes en attendant des jours meilleurs ? Ne faut-il pas au contraire voir là une nouvelle chance pour l'œcuménisme... et peut-être une tâche pour un Conseil d'Eglises ?

N'est-ce pas une urgence aujourd'hui

d'hui de rappeler à chacun qu'il doit aussi être attentif à la diversité et au dialogue nécessaires à l'intérieur de sa propre Eglise ?

Il s'agirait alors d'inventer ensemble et de proposer des modes de discussion et de convivialité, de prière et de liturgie, d'actions dans le monde, adaptables à l'intérieur du chaque Eglise et où diverses tendances pourraient enfin se rencontrer et dialoguer sereinement.

Il est paradoxal, je le reconnais, mais peut-être suggestif et réconfortant de penser que le mode de fonctionnement des mouvements œcuméniques puisse servir de modèle à une reconnaissance plus authentique de l'autre à l'intérieur de chaque Eglise !

J'oserais volontiers une suggestion en prenant l'exemple très restreint de ce que je vis au quotidien dans mon métier : l'enseignement du grec du Nouveau Testament et, de ce fait, de bribes d'exégèse à l'Institut catholique de Paris.

Même si la Traduction œcuménique de la Bible reste une référence, le texte grec offre à chaque traducteur, à chaque lecteur, des ouvertures souvent inouïes ! Or, cet affrontement direct au texte peut gêner ou raidir tel ou tel étudiant accoutumé à une tradition de lecture et d'interprétation rigide, et que la nouveauté même du texte déstabilise. Si l'enseignant se doit de baliser fermement le parcours selon les exigences de la grammaire, il se doit tout autant d'ouvrir et de souligner les pistes possibles d'interprétation qui ont, au cours de l'histoire, donné naissance à des lectures diverses, sinon antagonistes.

Il apparaît vite alors que nous ignorons trop des traditions de lecture des autres confessions chrétiennes et plus largement de leur rapport au texte, des mentalités et des cultures qui les ont façonnées,

j'oserais dire de leur "sensibilité" à l'écriture...

Et on se prend à rêver d'une structure légère (type université d'été ou session de quelques jours...) qui permettrait à des enseignants de chaque confession et de diverses tendances d'exposer et de mettre en œuvre leurs méthodes exégétiques et leurs présupposés de lecture.

Chacun pourrait alors tirer davantage au clair ses propres partis-pris et ses propres blocages. Là, comme ailleurs, l'essentiel de l'effort consisterait à être au clair avec soi-même pour être au clair avec l'autre, s'écouter et s'enrichir mutuellement.

Mme Roselyne DUPONT-ROC

*Enseignante de grec
à l'Institut catholique de Paris*

Que souhaiter pour l'avenir du CECEF ?

De retour d'un séjour en Israël, je ne saurais rédiger ces quelques lignes sans penser aux diverses rencontres œcuméniques que j'ai pu vivre sur cette terre si particulière qu'elle ne cesse de vivre des déchirements et des fractures qui sont difficiles à réparer, voire plus modestement à masquer.

Les divisions entre les différentes communautés chrétiennes, manifestes dans les lieux saints, visibles au saint-sépulcre, sont au moins aussi évidentes que celles entre les communautés juives et palestiniennes. Cependant des hommes de bonne volonté, suivant l'expression consacrée, essaient de rapprocher des points de vues qui, jusqu'à un temps récent, apparaissaient comme inconciliables, et des communautés jusque-là irréciliables. Tentatives que les extrémistes de tout bord veulent

faire échouer en provoquant une escalade de l'intransigeance et du fanatisme.

Le CECEF célèbre son anniversaire. Sommes-nous loin de cette terre ? Oui et non.

Oui, parce que la situation œcuménique française n'est pas la même qu'en Israël. Nous sommes ici plus en avance que là-bas ; réjouissons-nous.

Oui, parce que les situations des Eglises chrétiennes en France ne sont pas les mêmes que celles des Eglises chrétiennes en Israël.

Non, car il y a bien un point commun entre nous : dans chacun de ces pays, il existe un "Conseil" regroupant les Eglises locales. De plus, ces deux Conseils ont eu en leur point de départ le même objectif : une présence et un témoignage commun à la société au sein de laquelle ces Eglises vivent, afin de mieux se faire entendre d'elle. Volonté commune d'essayer de dire, en une seule parole audible de tous, l'engagement des Eglises aux côtés des hommes et de leurs préoccupations ; désir de ne plus apparaître séparément à la face du monde quand il s'agit de lui parler ou de parler de lui.

Si en Israël ce Conseil se cantonne dans ce rôle, en France le CECEF, grâce à la demande pressante émanant de beaucoup de responsables œcuméniques, a décidé de franchir le pas et d'oser aborder le domaine théologique en mettant en chantier une traduction œcuménique des Symboles de foi (Nicée-Constantinople ; Apôtres).

Que peut-on souhaiter pour l'avenir du CECEF ? Qu'il poursuive ce qui a été engagé et qu'il soit fidèle à sa mission.

La présence commune au monde, parce que le monde a besoin d'entendre une voix différente (une voix unie et pas forcément

unique) de celles émanant de la société civile.

Le domaine théologique par la recherche des modalités d'application et d'adaptation à la situation française des résultats de la recherche œcuménique et des accords passés entre les Eglises tant au niveau international (par exemple les dialogues bilatéraux, ceux entre le COE et le Vatican, les conclusions du département Foi et Constitution du COE...) que national (par exemple à partir des travaux du Groupe des Dombes, du Comité mixte catholique-protestant...).

De ce point de vue, le CECEF a un rôle original à jouer en étant ce maillon qui nous manquait jusqu'à entre l'international et le national, le théologique et la mise en application et la vérification dans la pratique de la théologie œcuménique.

Il est une autre dimension qui, à mon avis, est aussi importante que les deux autres, même si elle ne revêt pas immédiatement un caractère spécifiquement ecclésial : l'amitié. Pour l'expérimenter quotidiennement à Lyon, je sais que la relation amicale est un des éléments fondamentaux de la réalisation de l'unité.

Que ce soit entre des paroisses, ou des Eglises, ou des mouvements, l'amitié permet d'avancer plus vite, plus loin et plus solidement que lorsqu'elle n'existe pas. Un climat d'amitié et non plus de rivalité ou de suspicion est nécessaire à la bonne éclosion de l'unité.

Le CECEF doit cultiver l'amitié en son sein (je crois savoir que cela se fait déjà), et doit en rayonner afin que chacun puisse se ressourcer en son témoignage. Sans elle, rien de vraiment constructif ne pourra advenir. Le Christ nous l'a déjà dit : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ». Sans

amour, pas d'unité réelle. Dans l'amour et ses corollaires que sont l'espérance et la foi, l'unité sera toujours en marche vers sa réalisation pleine et entière.

Pasteur Bruneau JOUSSELLIN

Eglise évangélique luthérienne de France.

Chercher et réaliser un modèle commun d'Unité

Ce n'est pas une exagération de dire que, nulle part au monde les relations interconfessionnelles entre chrétiens ne sont meilleures qu'en France : voilà qui nous confère des responsabilités toutes particulières ; nous avons en effet la possibilité de réaliser localement des accords qui pourraient être difficilement obtenus dans d'autres pays, mais qui, cependant, peuvent sans doute faire tache d'huile...

Il convient tout d'abord de constater qu'il arrive que des accords théologiques même complets - tels que ceux intervenus entre vieux catholiques et orthodoxes - ne débouchent pas sur des réalisations concrètes dans le domaine de l'unité organique des institutions ecclésiales : il paraît y avoir une difficulté réelle de passer d'un accord doctrinal à une structure institutionnelle commune. Or en France les comités mixtes catholique-protestant, catholique-orthodoxe, orthodoxe-protestant, font un travail systématique qui aboutit à des progrès sensibles.

Ne faudrait-il donc point que le Conseil d'Eglises chrétiennes en France s'engage dans la recherche d'un modèle d'unité que chacune des Eglises participantes s'efforcerait parallèlement, et sous le regard des autres, d'appliquer pro-

gressivement dans ses structures locales propres, en sorte que l'on puisse espérer que ce processus progresserait au même rythme que les dialogues théologiques en cours, et qu'ainsi les accords substantiels, qui pourraient intervenir au terme de plusieurs années ou de plusieurs décades de travail, puissent se concrétiser au sein d'institutions qui se seraient suffisamment rapprochées dans les faits pour devenir des institutions communes ?

Les principes de la conciliarité tels qu'ils furent vécus dans l'Eglise au cours des IV^{ème} et V^{ème} siècles, et en Gaule en particulier, ne pourraient-ils pas fournir les bases qui permettraient aux catholiques à partir de leurs conférences épiscopales, aux orthodoxes à partir de leur comité inter-épiscopal, aux protestants à partir de leurs synodes régionaux et nationaux, d'élaborer des institutions convergentes préparant le cadre d'une unité organique future ?

Est-ce que je rêve ? mais ce qui se passe actuellement n'aurait-il pas paru comme un rêve il y a 50 ans ?

Père CYRILLE

Eglise orthodoxe.

Une véritable importance

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France est pour moi une instance qui revêt une véritable importance. Mes propos ne peuvent que recouvrir ceux qui ont été tenus en plusieurs occasions, mais la répétition éventuelle me semble leur donner du poids :

- Le Conseil d'Eglises répond par son existence à un sentiment d'urgence face au pessimisme qui habite parfois l'Eglise - et a fortiori des hommes et des femmes

de bonne volonté qui ne sont pas "dans l'Eglise" -. C'est, comme tout effort vers la réflexion et la prière touchant la communion entre les Églises, un signe et une espérance qui accomplissent une part du grand travail de réconciliation et de respect qui doit mener nos démarches vers l'unité.

- Il est un "réponse" active, réfléchie, fraternelle à la situation de lutte, de souffrance, de ségrégation, de totalitarisme qui marque le monde entier. Qu'amour et vérité se rencontrent en ce lieu, m'apparaît comme l'un des contrepois essentiels à tout ce qui divise et déchire.
- Dans les dialogues avec les instances gouvernementales comme dans l'effort de rencontres inter-religieuses, le Conseil peut dire une parole, poser un acte créatif, quand bien même cette parole ne serait pas totalement homogène. Elle est le témoignage d'une vérité qui veut se garder de toute réduction et demeurer dans la modestie d'une parole difficile, éphémère, mais toujours courageuse et libre.
- Il faut que le Conseil tienne comme une chose des plus vitales que la représentativité orthodoxe, catholique, protestante soit rigoureusement maintenue et ceci à l'heure où d'autres divisions, ou tout au moins leur risque, se font jour, en particulier dans les pays de l'Est de l'Europe.
- Je ne connais pas d'assez près le fonctionnement du Conseil, mais espère que son rythme de rencontres est suffisant pour lui permettre d'accueillir l'abondance et la complexité des questions actuelles et de prendre le temps d'une prière commune afin d'en discerner les réponses.

Sœur MYRIAM

*Prieure,
Communauté des diaconesses
de Reuilly*

Jointures

Si nous devons choisir notre place dans le Corps du Christ, ne désirons nullement être l'œil ou la main, ni même l'oreille.

Le Christ ordonne admirablement son ouvrage et nul ne peut lui dire "je veux être ceci ou cela" mais il permet que l'on désire.

Si donc nous pouvons désirer, désirons d'être les jointures, les lieux cachés où s'articulent toutes les parties afin que nous prenions part à sa paix, aux profondeurs de cette Eglise qui est son Corps.

Extrait de la Règle
de la Communauté
des diaconesses de Reuilly.

**Un Avenir
pour le CECEF**

Ayant, à plusieurs rencontres du Conseil d'Églises chrétiennes en France, au cours des années 1990-1992, avec le Père Nerseh Baboudjian, représenté l'Association culturelle de l'Eglise apostolique arménienne de Paris, j'ai pu, tout au long de cette expérience qui m'était nouvelle, me rendre compte de l'importance des échanges, des débats en commun, de la communication entre les membres présents.

De ces instants privilégiés, il m'est apparu que, dans la définition du prochain, il y a une grande part à faire d'abord à l'Église prochaine, à ses représentants, à ses membres, à ses édifices ; et, pourquoi, de proche en proche, n'arriverait-on pas à tendre la main à d'autres confessions, à d'autres religions pour atteindre aux buts et aux idéaux de connaissance mutuelle et de paix que les ordres du jour exprimaient, parfois par

contrastes : version commune du Credo, guerre de Yougoslavie, école et culture religieuse...

La définition, l'approfondissement et la publication, dans un ouvrage spécial et collectif dans les différentes langues européennes, de tout ce que les Églises chrétiennes ont en commun, dans le fond et dans la forme, s'impose à l'heure où les États forment de nouveaux ensembles, les professions fusionnent, les moyens de communication abolissent les distances.

De cette initiative, on doit être en droit d'attendre un effet pacificateur, ou du moins que les conflits ne se nourrissent plus de prétextes confessionnels ou religieux qui sont souvent mis en avant plus ou moins consciemment pour discréditer l'Eglise.

A l'inverse, la prise en considération pertinente de l'élément religieux doit aider à résoudre certains conflits en orientant raisonnablement la réflexion : la Yougoslavie, l'Arménie où il n'est pas indifférent de relever que la province du Haut-Kharabagh, peuplée d'Arméniens, est parsemée d'églises, de couvents et d'autres monuments religieux chrétiens, comme en Anatolie orientale.

Enfin, il ne fait aucun doute que l'introduction de la culture religieuse, avec accès à toutes les religions, assurée par des personnes compétentes appartenant aux confessions elles-mêmes, dans l'école, est une nécessité des années à venir ; seule, cette mise en place peut faire réussir le passage à une nouvelle laïcité, que l'on souhaiterait fondée, non pas comme l'ancienne sur un principe négatif, mais sur une affirmation de soi et un engagement positifs et enrichissants.

Maitre Serge BALIAN

Eglise apostolique arménienne.

Unité

DES CHRÉTIENS

L'Association Œcuménique pour la Recherche Biblique (AORB) sollicite cette année encore votre engagement et votre fidélité pour que la Bible soit au cœur de l'unité entre les chrétiens

Pour favoriser la lecture et l'étude de la Bible l'AORB poursuit aujourd'hui trois projets :

• **La réalisation d'une Concordance de la Traduction Œcuménique de la Bible (TOB)**

*(index des mots bibliques et de leurs emplois)
Ce projet est aujourd'hui près d'aboutir (fin 93)*

• **L'offre de 5 000 nouvelles bibles TOB**

Pour permettre aux enseignants de pays francophones d'outre-mer d'utiliser ces outils dont ils sont privés

• **La participation au fonctionnement de la Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Etudes de la Bible (BOSEB)**

Enrichir le fonds par les ouvrages nouveaux, des abonnements...

Merci de votre soutien à cette entreprise œcuménique

Envoyer vos dons à : A.O.R.B. CCP 3634 85 Y PARIS
AORB - BOSEB, 21 rue d'Assas, 75270 PARIS CEDEX 06

POUR VOUS ABONNER A "UNITÉ DES CHRÉTIENS", revue trimestrielle de formation et d'information, avec des articles écrits par des responsables des différentes Eglises chrétiennes, retournez dès aujourd'hui le bulletin ci-dessous.

Je m'abonne pour 1 an (4 numéros) à

UNITÉ DES CHRÉTIENS au prix de :

- FRANCE 100,00 F
 ETRANGER 115,00 F
 PAR AVION 130,00 F
 SOUTIEN 150,00 F

BON D'ABONNEMENT

A retourner, accompagné de votre règlement au
SECRETARIAT NATIONAL POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS,
80, rue de l'Abbé Carton - 75014 PARIS - Tél. 45 42 00 39

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTALCOMMUNE.....

BUREAU DISTRIBUTEUR

L'Association des Services d'Information Chrétienne (ASIC)

publie quatre bulletins d'information :

- Le **BIP** : Bulletin d'information protestant (hebdomadaire)
 Le **SNOP** : Bulletin d'information catholique (hebdomadaire)
 Le **SOP** : Bulletin d'information orthodoxe (mensuel)
 Le **BSS** : Bulletin d'information œcuménique (hebdomadaire)

Les différentes formules d'abonnement :

		FRANCE	ETRANGER	SOUTIEN (à partir de)
A	: BIP SNOP SOP BSS	850	1000	1000
B	: BIP SNOP BSS	700	860	850
C	: BIP BSS	460	640	550
D	: SNOP BSS	460	640	550
E	: SOP BSS	330	450	400
F	: BIP	350	480	450
G	: SNOP	350	480	450
H	: BSS	150	250	200

Pour le **SOP** (mensuel) seul : s'adresser au SOP - 14, rue Victor Hugo - 92400 COURBEVOIE
 Tarif réduit : nous consulter

ABONNEMENT ASIC 1993 : à l'ASIC, 47 rue de Clichy, 75009 Paris

“La création dans chaque pays d’Europe d’un ‘Conseil des Églises chrétiennes’, au plan national, et souvent aussi au plan local, pourrait être un instrument important au service de la paix œcuménique. Là où de tels Conseils n’existent pas encore, nous invitons les Églises à entreprendre les démarches nécessaires pour créer une telle structure permanente de dialogue et de coopération.”

“Echanges, découvertes et réflexions communes sur l’évangélisation en Europe aujourd’hui”, Compostelle, 5^{ème} rencontre œcuménique, Extrait du compte rendu des Présidents : Doyen John ARNOLD et Cardinal Carlo Maria MARTINI, n° 15, cf. revue Unité des Chrétiens, avril 1992, n° 86, pp. 10-13.